



RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Avant-propos

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT	4
CHAPITRE 1: LE SMICTOM LGB	5
1. LES MISSIONS.....	5
2. LE TERRITOIRE.....	6
3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	7
4. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS.....	8
5. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS.....	10
CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	21
1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	23
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	27
3. LES DÉCHETS VERTS.....	33
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	34
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE.....	36
6. L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET.....	42
7. BILAN.....	44
CHAPITRE 3 : LA SITUATION FINANCIÈRE	47
1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	47
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES –ANNÉE 2018.....	52
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS - ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE.....	54
4. LE MONTANT ANNUEL 2018 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RENUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾	55
CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES 2019	56

AVERTISSEMENT

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2018 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

Edito de Monsieur le Président du SMICTOM L.G.B.

Les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique vont nous contraindre à modifier notre comportement au niveau de la gestion des déchets avant 2025.

Pour ne pas subir, soyons ambitieux.

Réduire les quantités des déchets est une nécessité environnementale et économique. C'est un défi à relever tous ensemble afin de préserver notre cadre de vie.

Engageons-nous dans une dynamique de prévention afin que nos déchets deviennent des ressources qui permettront de maintenir et de maîtriser les dépenses, tout en conservant une qualité de service de proximité pour nos usagers.

Le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2018 met en évidence le travail des agents et des élus ; je tiens à les remercier très vivement pour leur implication et leur dévouement.

Bien amicalement

Alain LORENZELLI



CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prise en charge des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (principalement emballages non recyclables, poussières, débris de verre ou vaisselles)
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets. Ils se répartissent en 3 catégories : les papiers, les emballages ménagers légers (boîtes de conserve, aérosols et bidons en métal, bouteilles et flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires) et le verre (bouteilles, pots et bocaux).
- Traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables a été transféré au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).

Responsable de l'acquisition et de l'entretien des bacs de regroupement et des colonnes de tri



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparti sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos, et gardiennés sont aménagés pour collecter les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)



LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets et sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Participation aux manifestations publiques
- Intervention en milieu scolaire
- Sensibilisation du public avec des actions de proximité

2. LE TERRITOIRE

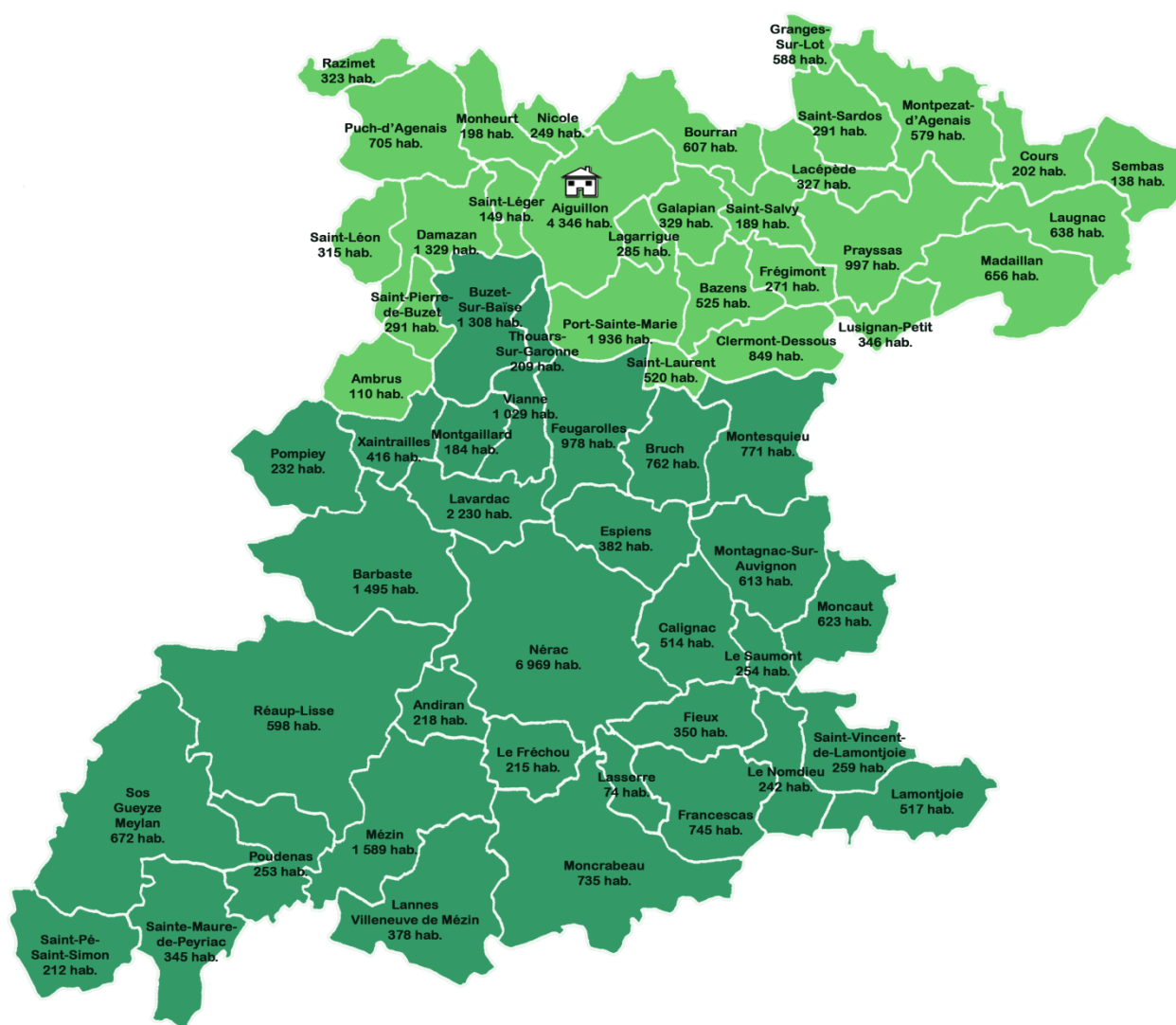
Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 371	27 449	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 288	18 764	380,6	48
Total	62	44 659	46 213	1 122,3	40

Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2018 – Référence statistique 2015)

Évolution du territoire syndical:

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Saint-Laurent a rejoint la Communauté de Communes du Confluent et des côteaux de Prayssas



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas - 18 288 hab.
- Albret Communauté - 26 371 hab.
- Sièges du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes
44 659 habitants
1 122 Km²
40 hab./Km²

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population

(Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 – Référence statistique 2015)

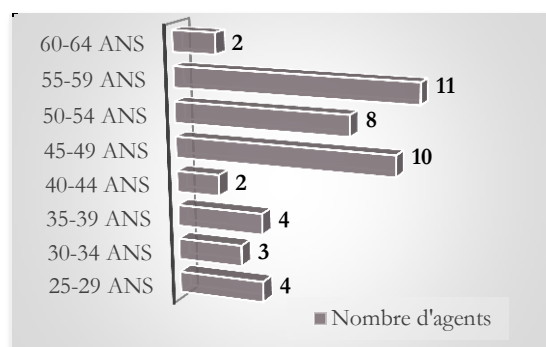
3. LES RESSOURCES HUMAINES

LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de 44 agents (41 agents stagiaires ou titulaires, 1 chargée de mission, 1 agent en emploi d'avenir et 1 agent CAE/PEC) réparti de la manière suivante :

- 1 Directrice Générale des Services
- 1 chargée de mission (affaires juridiques)
- 1 responsable technique
- 1 responsable administratif et Ressources Humaines
- 1 technicien principal
- 2 techniciens
- 1 adjointe administrative principale 2^{ème} classe
- 1 adjointe administrative
- 7 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 10 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 16 adjoints techniques
- 1 emploi d'avenir
- 1 CAE /PEC

L'effectif est composé de 79,5% d'hommes (35 agents) pour 20,5% de femmes (9 agents)



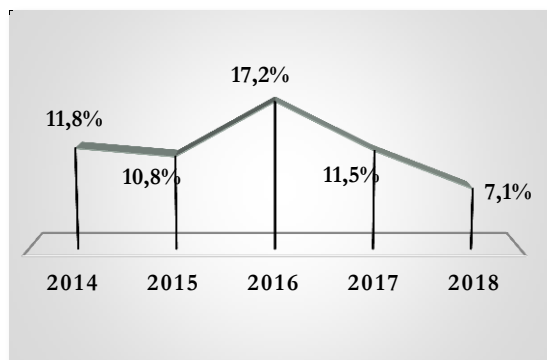
Graphique 1 : Pyramide des âges au 31/12/2018

La pyramide des âges montre que **plus de 70% du personnel ont atteint ou dépassé les 45 ans**. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

L'ÉVOLUTION DE L'ABSENTÉISME

Depuis 2016, le **taux d'absentéisme est en baisse**.

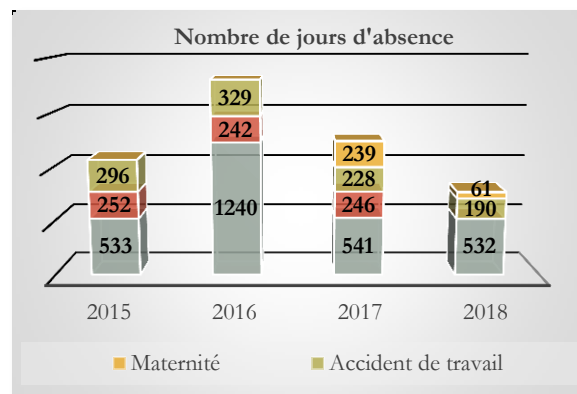
Il se calcule, chaque année, en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre de jours théoriquement travaillés et en multipliant par 100



Graphique 2 : Evolution du taux d'absentéisme

Les arrêts pour maladie ordinaire sont les plus fréquents (près de 70%) avec

une forte hausse de ces arrêts entre 2015 et 2016. Après 2016, le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire est revenu au niveau de ceux de 2015. Par ailleurs, on observe une **diminution des jours d'absence en raison d'accidents de travail**.



Graphique 3 : Evolution et répartition par type d'absence

L'HYGIÈNE, LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

➔ LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les **risques professionnels** générés par les activités de collecte sont **nombreux**. Certains sont **liés à la dangerosité des déchets** (biologique ou chimique), d'autres aux **véhicules utilisés** (bruits, chutes, contusions, collisions) **ou aux manutentions et aux gestes répétés** (troubles musculo-squelettiques).

Le SMICTOM LGB met en œuvre des **mesures de prévention adaptées** au type de travail et de déchets, à l'organisation et au matériel utilisé.

Elles visent à **limiter ces risques** et à **améliorer les conditions de travail** des agents en termes d'hygiène et de sécurité :

- **Identification et évaluation des risques** sur chaque poste de travail pour les éviter ou à défaut en réduire les conséquences
- **Dotation des agents en équipements de protection individuelle** (chaussures de sécurité, gants de protection et tenue de travail haute visibilité) en veillant à une bonne utilisation

➔ L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

Des **actions de sensibilisation** sont également **menées auprès des agents** pour les **informer sur les risques**, **supprimer les mauvaises habitudes et comportements à risques** et **accroître la prise en compte de la sécurité**.

8 novembre 2018 : journée d'information

Dans ce cadre, en partenariat avec la MNT, une journée sous forme d'ateliers a été organisée avec l'ensemble des agents du SMICTOM LGB.

Cet évènement fut l'occasion notamment de leur **rappeler les risques encourus**, les **mesures et les précautions à prendre** pour assurer leur sécurité et celle des usagers.



4. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Ces dernières années, afin de réduire la consommation de ressources et de privilégier une utilisation efficiente, la **politique nationale de gestion des déchets donne la priorité sur la réduction de la production, la valorisation, la préservation de l'environnement et la maîtrise des coûts.**

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets :

PRÉVENTION

Réduire de **10%** les quantités de **déchets ménagers et assimilés (DMA)** entre 2010 et 2020

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément et les déchets collectés en déchèterie.

VALORISATION

Atteindre **55%** de valorisation matière et **organique** des déchets non dangereux non inertes en 2020 et **65%** en 2025

TRAITEMENT

Réduire de **30%** les tonnages de **déchets** envoyés en **installation de stockage** entre 2010 et 2020, de **50%** d'ici 2025

TRI

Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique avant 2022

BIODÉCHETS

Générer le tri à la source des biodéchets d'ici 2025

TARIFICATION INCITATIVE

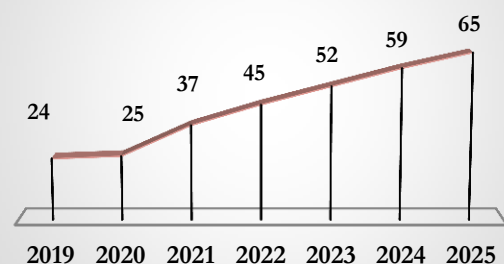
Invite à une généralisation de la tarification incitative avec pour **objectif que 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions en 2025**

LE RENFORCEMENT DE LA FISCALITÉ

Afin de favoriser la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets, la trajectoire d'augmentation de la **Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP)** applicable à l'enfouissement des déchets est **renforcée entre 2020 et 2025** (montant multiplié par 2,6 pour chaque tonne de déchets enfouis).

Actuellement, plus de 14 000 tonnes de déchets sont enfouies. Par conséquent, **il est impératif dans les meilleurs délais de réduire ces tonnages afin de maîtriser la hausse des coûts de traitement** incluant la TGAP.

Taux de TGAP
en €/tonne



Graphique 4 : hausses du taux de TGAP « Stockage »

(Source Loi de Finances 2019 parue le 30 décembre au Journal officiel- Calendrier des hausses de taux de TGAP pour des installations de stockage autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté comparable à l'ISDND de Nicole)

5. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Dans ce contexte, le SMICTOM LGB poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et met l'accent sur :

- La **réduction des déchets à la source** en favorisant le réemploi, la réparation, l'éco-consommation et l'économie circulaire
- Le **tri** et la **valorisation des déchets**
- L'**optimisation des collectes** pour une **efficience du service à l'utilisateur**
- La **maîtrise des coûts**

ORIENTATION 1 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

➔ LA RÉORGANISATION DES COLLECTES

Ordures ménagères résiduelles



▪ La rationalisation des circuits de collecte des ordures ménagères s'est poursuivie notamment sur les communes de Xaintrailles et de Port-Sainte-Marie (Réajustement des fréquences de collecte, réorganisation ou suppression de points de regroupement pour réduire les dépôts sauvages).



Tri sélectif



Dès le 1^{er} janvier 2018 :

- La refonte des circuits de collecte des emballages recyclables en porte à porte
- La généralisation de la collecte des papiers en apport volontaire sur l'ensemble du territoire syndical (à l'exception de la commune d'Aiguillon qui a demandé à bénéficier d'une collecte mensuelle des papiers en porte à porte)
- Le remplacement de la collecte en porte à porte par de l'apport volontaire sur les communes d'Ambrus et Bazens
- La suppression de la collecte hippomobile sur la commune de Nérac par une collecte de proximité en apport volontaire
- L'installation de Points d'Apport Volontaires supplémentaires pour les 3 matériaux pour un meilleur maillage du territoire selon les recommandations de CITEO

Jusqu'en 2018, le financement de l'élimination des déchets non ménagers n'était assuré que par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt additionnel à la taxe foncière calculé en multipliant la valeur locative par un taux voté par les communautés de communes. Le SMICTOM LGB n'intervient ni dans le vote de ce taux ni dans l'évaluation et le prélèvement de la TEOM.

Il a été constaté un décalage entre la TEOM payée et le volume des déchets produits par les professionnels.

Par délibération 2017-36 du 27 septembre 2017, le Comité Syndical a décidé l'instauration de la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} janvier 2018 qui couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est calculé selon la formule suivante:

$$\text{Montant RS} = [\text{Abonnement au service} + (\text{Tarif unitaire} \times \text{Assiette de facturation})] - \text{TEOM (année n-1)}$$

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service

Abonnement : 250 €/an

Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,035 €/L

Le service redevance spéciale a rencontré l'ensemble des professionnels pouvant être assujettis pour les informer, recueillir les données nécessaires à l'élaboration des conventions et leur apporter des conseils pour réduire le volume de déchets présentés à la collecte



La mise en place de la Redevance Spéciale permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ 185 entreprises rencontrées
- ✓ Au final 51 assujetties (13 EHPAD, 11 entreprises, 8 collèges / lycées, 8 supermarchés, 6 restaurants, 3 campings, 1 hôpital et 1 centre équestre)
- ✓ Abonnement : 11 750 €
- ✓ Redevance spéciale : 288 083,97 €
- ✓ Total : 299 833,97€

➔ LES CAMPAGNES DE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

Au printemps et à l'été 2018, l'ensemble des conteneurs de regroupement d'ordures ménagères (environ 800) et toutes les bornes de tri

d'apport volontaire (environ 400) ont fait l'objet d'un lavage complet et d'une désinfection.

➔ L'OPTIMISATION ET LA MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES

- Travaux d'extension de la déchèterie de Port-Sainte-Marie pour installer une benne Ecomobilier, un conteneur maritime dédié aux

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et un autre dédié aux Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).



Benne dédiée à la collecte et au recyclage du mobilier usagé installée en décembre 2018 dans le cadre du programme Ecomobilier



Conteneurs maritimes installés en janvier 2018 pour sécuriser la collecte des DEEE et des DMS

- Extension des horaires d'ouverture des déchèteries de Barbaste, Damazan, Mézin et Port Sainte Marie afin d'améliorer l'accès aux usagers.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
PORT-SAINTE-MARIE	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Extension des horaires d'ouverture

Rappel :

Les usagers ont également la possibilité d'accéder à l'ensemble des déchèteries situées sur le territoire syndical.

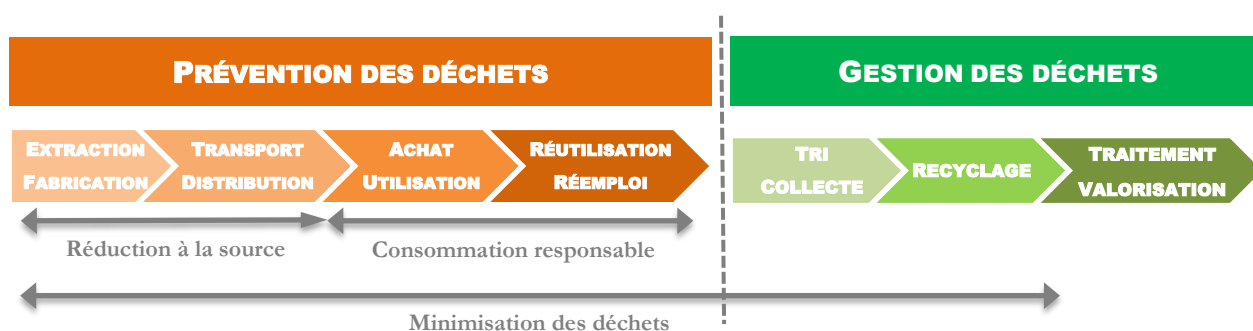
ORIENTATION 2 : RENFORCER LA PRÉVENTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le SMICTOM LGB mène sur son territoire des actions de sensibilisation auprès des habitants et du jeune public avec pour objectifs de :

- Prévenir la production des déchets
- Continuer d'encourager le tri ;
- Améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets ;
- Diffuser des informations sur les compétences du SMICTOM LGB.

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités et /ou la nocivité.

Ainsi, la pratique de paillage ou de compostage à domicile, le réemploi des biens, la sélection lors de l'achat de produits réutilisables ou moins emballés sont autant de gestes de prévention.



Au 1^{er} avril, un service dédié à la prévention a été créé notamment pour informer les usagers du territoire Syndical aux enjeux de la prévention des déchets et faire connaître les comportements permettant de réduire la production des déchets avec une communication axée sur les thèmes suivants :

- Tri des déchets recyclables et des bio-déchets ;
- Économie circulaire : « réparer, réutiliser, réemployer... »
- Consommation responsable avec l'utilisateur CONSOM'ACTEUR : « limiter les emballages, lutter contre le gaspillage alimentaire... »

Une réflexion a été menée en interne pour renforcer les actions de communication et élargir le public visé :

- Les 10-18 ans en intervenant dans les collèges et lycées
- Les familles en participant à des manifestations thématiques et festives : Garenne partie, Fest'à Buzet, marchés, semaine européenne de réduction des déchets
- Les entreprises et les collectivités territoriales

7^{ème} édition de la Garenne Partie de Nérac

Du 3 au 6 avril 2018 : Interventions dans les écoles élémentaires Jean Rostand et Saint Christophe

Au travers d'activités ludiques et sous forme d'ateliers, environ **250 élèves de cycle 3** ont été sensibilisés au tri des déchets et ont appris les gestes du quotidien pour réduire leur production.

Les 7 et 8 avril 2018 : Escape Game, Art'Recup et recyclerie gourmande au village de Dédé

L'Escape Game, jeu réalisé en interne à partir d'objets et de matériaux récupérés, est entièrement consacré au tri, à la prévention et à la réduction des déchets.



Les participants par équipe de 5 ou 6 sont enfermés à l'intérieur d'une salle et doivent tenter d'en sortir en moins de 20 minutes en résolvant des énigmes.



Près de 60 visiteurs de 10 à 77 ans ont sauvé avec succès les travaux du Vicomte Einer.

Un espace convivial a été aménagé avec différentes créations « artistiques » du personnel du SMICTOM LGB faites à partir de matériaux récupérés : occasion d'échanger avec les participants sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets, de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.



Sophie de la recyclerie gourmande, leur a montré avec des gestes simples comment lutter contre le gaspillage alimentaire.



LE VICOMTE EINER A POURSUIVI SON VOYAGE

Le 2 juin 2018 à la recyclade
organisée par le Conseil Départemental à
l'occasion des 4^e Assises de l'Education à
l'Environnement et au Développement Durable



Le 7 juillet 2018 : Fest'à Buzet



Du 19 au 23 novembre : La semaine européenne pour la réduction des déchets

A l'initiative des agents du service prévention, il a été décidé d'aménager un bus en Escape Game.



Le bus est équipé d'un auvent, espace permettant d'exposer les créations « artistiques » faite à partir d'objets et de matériaux de récupération, d'échanger sur l'impact environnemental et économique des déchets et de prendre conscience de la nécessité de limiter la production des déchets.



Cet outil de communication inauguré le 8 novembre est intervenu dans différents **collèges publics et privés** du territoire syndical lors de la **semaine européenne pour la réduction des déchets**.



275 élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème} ont été **sensibilisés** sur le tri sélectif, le compostage et ont pu apprendre des petits gestes aux grands effets pour réduire les déchets et éviter tout gaspillage.



➔ LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU TRI ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le **SMICTOM LGB propose, chaque année, aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires du territoire syndical, un programme d'animations sur le tri et la valorisation des déchets.**

Ce livret est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

Ces **animations** ont été effectuées **auprès de 11 établissements scolaires** et ont permis à près de 550 élèves :

- D'appréhender la notion de déchets ;
- De découvrir l'univers des déchets ménagers : les consignes de tri, l'importance du geste de tri, le recyclage des emballages, le compostage individuel et les gestes du quotidien pour réduire sa production de déchets ;
- De comprendre les enjeux liés à leur gestion.

En complément des interventions scolaires, **une centaine d'élèves** ont **effectué des visites sur site** (centre de tri).

Par ailleurs, **dans le cadre d'un projet d'école, le SMICTOM LGB a accompagné les écoles élémentaires de Mézin, Lamontjoie, Feugarolles et Puch d'Agenais** dans la **mise en place du tri sélectif** au sein des établissements.

A cet effet, **des conventions ont été signées** entre le SMICTOM LGB et les établissements scolaires.

Conçues en partenariat avec l'éducation nationale, ces interventions **gratuites, s'adaptent** à l'âge des enfants selon les **niveaux des classes** et s'intègrent aux projets pédagogiques.

Une **rencontre préalable** est réalisée **avec les enseignants** pour répondre au mieux à leurs attentes et **préciser les modalités d'intervention.**

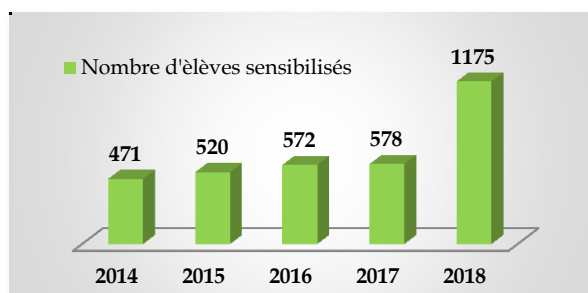


Le Syndicat a fourni **gratuitement** aux écoles des **caissettes bleues spécifiques au tri des déchets**. L'école s'est engagée à **mettre en place le tri sélectif** dans les classes, à organiser une collecte pour **vider les bacs dans les colonnes de tri** en veillant au **respect des consignes de tri** délivrées par le **SMICTOM LGB**.

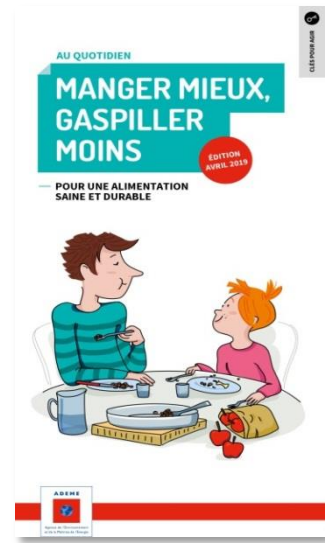
SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION, AU TRI ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Résultats obtenus :

- ✓ 16 établissements scolaires
- ✓ 1 175 élèves
- ✓ 116 visiteurs lors des manifestations publiques



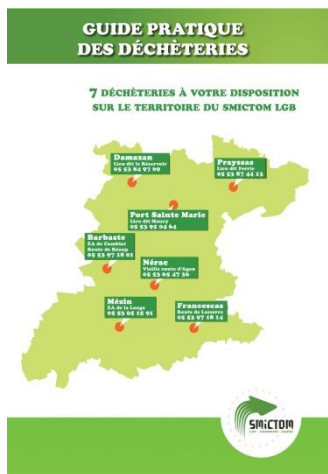
Les guides et fiches pratiques de l'ADEME



Les affiches de l'ADEME



Les guides sur le tri en déchèterie



Les guides pratiques sur le tri des déchets

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MEME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge usé (décolorés, troués, même très sale), les chaussures (décolorées, sans talons), tout est placé dans un SAC BIEN FERMÉ.

Ne pas déposer d'articles HUILEUX.

Où déposer ses TFC ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo :

Comment trouver le plus proche ?

Il suffit de cliquer sur le lien : www.lafabredutext.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TFC collectés sont destinés à être transformés en produits écologiques, sociaux et environnementaux.

SMICTOM

MÉMO TRI

POINT TRI

ecofolio ECO EMBALLAGES SMICTOM

MÉMO TRI

ecofolio ECO EMBALLAGES SMICTOM

Le Site Internet

www.smictomlgb.fr

Le Site Internet du SMICTOM LGB permet aux usagers d'accéder à toutes les informations relatives au tri, à la collecte et au traitement des déchets. Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger tous les documents en ligne (guides de tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendrier de collecte des déchets verts,...)

Accueil | Le syndicat | Les animations scolaires | Prévention | Le tri | Les collectes | Les déchèteries | Les déchets, et après ?

SMICTOM LGB

Agence de Service Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de - Gersac - Salses

Vous êtes ici : Accueil / Le tri / Les consignes de tri

LES CONSIGNES DE TRI

BIEN TRIER ? RIEN DE PLUS SIMPLE !

BOITES EN PLASTIC ET PLASTIQUE DE LA MAISON

EMBALLAGES METALLIQUES (boîtes, bidons, aérosols...)

BOITES ALIMENTAIRES ET LABORATOIRES

BOITES EN VERRE (sans bouchon en métal)

POTS ET BOCALS EN VERRE (sans bouchon en métal)

PRODIGES, MAGAZINES ET PROSPÉCTUS

LETRES, ANNULAIRES ET CATALOGUES

LETRES, COUBRES ET ENVELOPPES

Les informations régulières dans la presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : Augmentation des quantités collectées sur le SMICTOM LGB

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques a été mise en place en juillet 2012 sur l'ensemble des déchèteries du SMICTOM LGB. En 2016, le SMICTOM LGB en partenariat avec Eco-Expérience, a collecté 415,6 tonnes de DEEE soit l'équivalent de 48 113 appareils électroniques et électroménagers. Ce dispositif de collecte a progressé chaque année et a atteint une hausse record de 15,4 entre 2015 et 2016.

Une performance de tri au-dessus des moyennes nationales, régionales et départementales, qui contribue à la protection de l'environnement.

Avec 9,3 kg de DEEE collectés et recyclés par habitant en 2016, le SMICTOM LGB se situe au-dessus de la moyenne nationale (8,7 kg par habitant et par an), de la moyenne régionale (8,1 kg par habitant et par an) et de la moyenne départementale (8,7 kg/hab/an).

Ces déchets, une fois soigneusement triés, sont valorisés en énergie ou en matières recyclées (verres, métaux, terres rares, plastiques, ...).

En 2016, la valorisation des DEEE collectés a généré 33 tonnes de matières recyclées qui pourront être utilisées. Ils a permis également d'éviter l'émission de 1 786 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de 12 146 milliers de kilomètres parcourus en voiture et d'économiser 538 barils de pétrole brut.

Pour rappel : Les DEEE sont tous les appareils qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou une batterie (jeux et jeux vidéo électroniques, équipements informatiques et de télécommunication).

À l'attention des SMICTOM LGB

Le SMICTOM LGB Gersac-Salses regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2017, deux communautés de communes : Aube Commanche et celle de Cuffieux et des Côtes de Puyssat représentant près de 46 000 habitants. Il collecte sur son territoire plus de 22 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an. Le Syndicat poursuit ses efforts d'optimisation de tri, de recyclage et de la valorisation des déchets pour assurer un service public de qualité au meilleur coût.

Pour en savoir plus : www.smictomlgb.fr

Contact presse : SMICTOM LGB - Aube CEEZUELA - 0533783100 - service.client@smictomlgb.fr

Des points presse et des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de jours de collecte (jours fériés, réorganisation des collectes) sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

Le 8 novembre 2018, une **journée de prévention** a été organisée avec **l'ensemble des agents et élus** du SMICTOM LGB.



Cet évènement convivial et pédagogique fut l'occasion :

- De les **sensibiliser aux enjeux de la réduction des déchets**
- De leur **présenter les actions de communication** menées par le Syndicat pour promouvoir la **réduction des déchets**
- D'**inaugurer le bus Escape Game** et de faire une démonstration sur le fonctionnement d'un compacteur solaire et d'un déshydrateur pour les bio-déchets
- De leur **exposer les gestes permettant de limiter le gaspillage alimentaire** (intervention de Sophie de la recyclerie gourmande)



ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS SUR LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

➔ LE REGROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET QUAI DE TRANSFERT

Délibérations 2017-31 : Etude de faisabilité, 2017-48 : Plan de financement bâtiment à énergie positive et demandes de subventions et 2018 -19 : Modification du site unique

But: Optimiser et rationaliser la collecte afin d'être prêts pour la fermeture de l'ISDND de Nicole

- ✓ En mai 2019 : **Validation des subventions DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

➔ L'ÉTUDE SUR L'INSTAURATION D'UN FINANCEMENT INCITATIF

But: Mettre en place une tarification équitable pour chaque usager

La mise en œuvre de la Tarification Incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets, priorité d'actions du fonds déchets de l'ADEME, apparaît comme un des principaux leviers permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'améliorer la valorisation fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Cette même loi invite à **une généralisation de la tarification incitative avec pour** objectif que 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

En novembre 2018, le SMICTOM LGB a signé une convention financière avec Valorizon encadrant l'adhésion à **l'étude préalable à l'instauration de la Tarification Incitative.**

Cette étude qui débutera en février 2019 comprendra **3 phases** :

- ✓ 1. Etat des lieux et diagnostic du service et du financement
- ✓ 2. Etude de scénarios de mise en œuvre de la TI et confrontation avec les objectifs des élus
- ✓ 3. Approfondissement du scénario retenu (planification, grille tarifaire)

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transféré au syndicat départemental, ValOrizon.



Figure 2 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

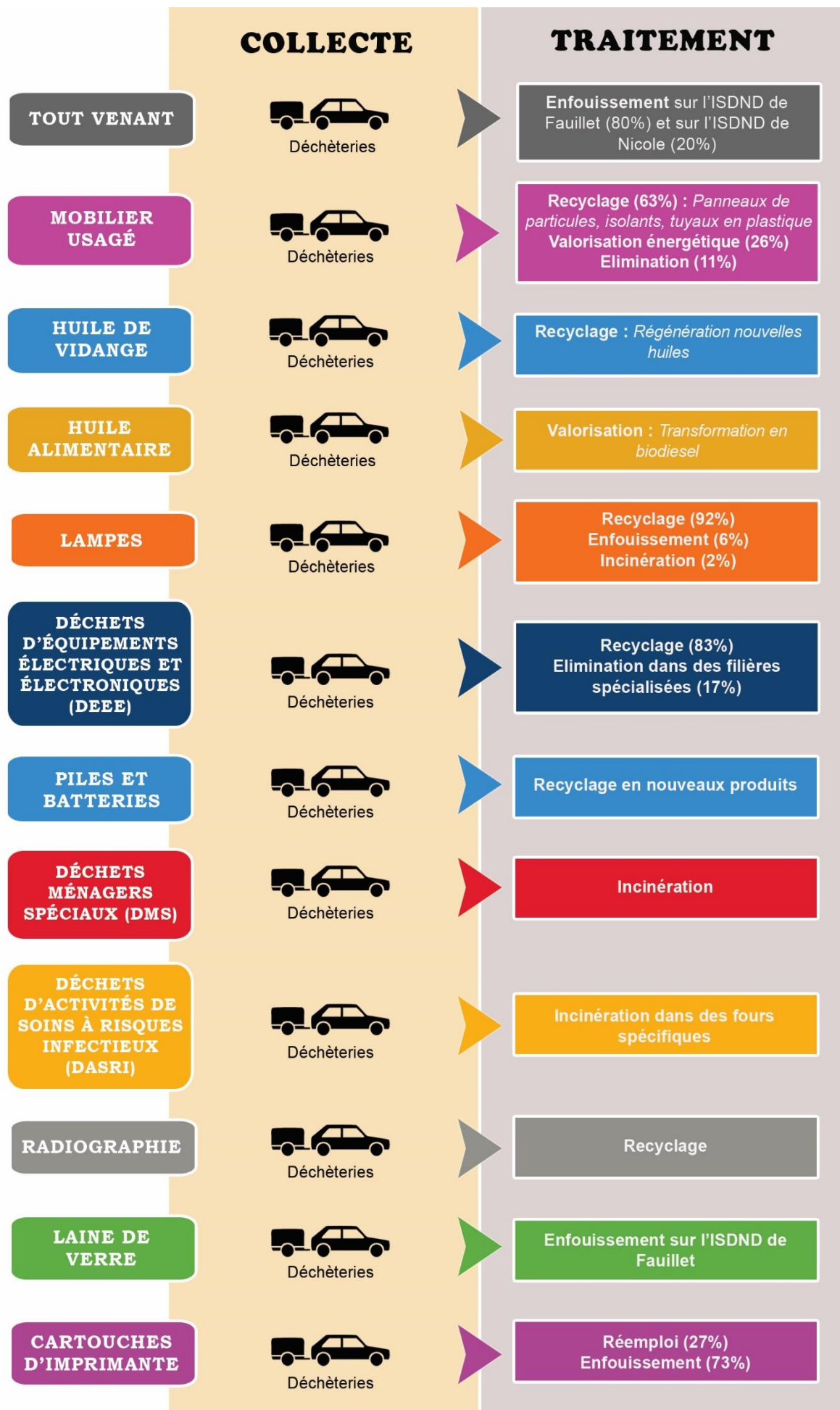


Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** sont collectées en porte à porte ou en points de regroupement.

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2018 heure de collecte/habitant	RATIO 2017 heure de collecte / habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
ALBRET COMMUNAUTE	26 371	4 202	0,16	0,16	
ANDIRAN	218	18,6	0,09	0,09	C1
BARBASTE	1 495	212,9	0,14	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	762	156,3	0,21	0,21	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 308	272,7	0,21	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
CALIGNAC	514	28,5	0,06	0,09	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	382	36	0,09	0,09	C1
FEUGAROLLES	978	177	0,18	0,18	C1
FIEUX	350	41	0,12	0,12	C1
FRANCESCAS	745	152,6	0,2	0,13	C1
LE FRECHOU	215	11,5	0,05	0,09	C1
LAMONTJOIE	517	70	0,14	0,13	C1
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	378	68,2	0,18	0,09	C1
LASSERRE	74	5,6	0,08	0,18	C1
LAVARDAC	2 230	270	0,12	0,12	C2 Agglo + C1 Epars
MEZIN	1 589	261,5	0,16	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
MONCAUT	623	34,4	0,06	0,07	C2
MONCRABEAU	735	133	0,18	0,18	C1
MONTGAILLARD	184	26,9	0,15	0,16	C1
MONTAGNAC -SUR - AUVIGNON	613	51,4	0,08	0,09	C1
MONTESQUIEU	771	197,5	0,26	0,26	C1
NERAC	6 969	1 211,6	0,17	0,18	C3 Grand Nérac+C2 Agglo+C1 Epars
LE NOMDIEU	242	21	0,09	0,10	C1
POMPIEY	232	36,7	0,16	0,16	C1
POUDENAS	253	24,5	0,1	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	598	88	0,15	0,15	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	212	30,3	0,15	0,15	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	259	24	0,09	0,12	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	345	57,9	0,17	0,14	C1
LE SAUMONT	254	8,9	0,04	0,04	C1
SOS-GUEYZE-MEYLAN	672	99,2	0,15	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	209	39,7	0,19	0,17	C1
VIANNE	1 029	236,1	0,23	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	416	98,5	0,24	0,21	C2 Agglo + C1 Epars

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2018 heure de collecte / habitant	RATIO 2017 heure de collecte / habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	18 288	3 506,5	0,19	0,19	
AIGUILLON	4 346	961,2	0,22	0,22	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	110	41,6	0,38	0,38	C1
BAZENS	525	112,8	0,21	0,22	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	607	153,5	0,25	0,26	C1
CLERMONT-DESSOUS	849	135,4	0,16	0,17	C1
COURS	202	10,9	0,05	0,05	C1
DAMAZAN	1 329	262,6	0,2	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	271	70,4	0,26	0,26	C1
GALAPIAN	329	63,6	0,19	0,17	C1
GRANGES-SUR-LOT	588	101,2	0,17	0,16	C1
LACEPEDE	327	57,8	0,18	0,2	C1
LAGARRIGUE	285	73,9	0,26	0,24	C1
LAUGNAC	638	94,8	0,15	0,1	C1
LUSIGNAN-PETIT	346	52,7	0,15	0,15	C1
MADAILLAN	656	129,8	0,2	0,29	C1
MONHEURT	198	87,4	0,44	0,45	C2 Agglo + C1 Epars
MONTPEZAT-D'AGENAIS	579	38,2	0,07	0,06	C1
NICOLE	249	82,6	0,33	0,25	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 936	323,3	0,17	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
PRAYSSAS	997	109,6	0,11	0,12	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	705	71,9	0,1	0,11	C1
RAZIMET	323	91,9	0,28	0,3	C1
SAINT LAURENT	520	88	0,17	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT-LEGER	149	32,6	0,22	0,19	C1
SAINT-LEON	315	90	0,29	0,32	C1
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	291	49,1	0,17	0,17	C1
SAINT-SALVY	189	45,6	0,24	0,25	C1
SAINT-SARDOS	291	66,7	0,23	0,23	C1
SEMBAS	138	7,4	0,05	0,08	C1

Tableau 2 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2018

La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 7 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi en majorité une fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs semi-urbains.



35 tournées sont effectuées par semaine de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
LUNDI	Nérac	Vianne Lavardac	Nérac Mézin Réaup Poudenas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy Feugarolles Le paradis+ meneaux St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat) Galapian	Damazan Buzet aggro Monheurt Village Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas Neguenou Laugnac Sembas Cours Aiguillon (St Côme)	Fieux Nérac PR lange Calignac Moncaut Espiens Feugarolles Nicole
MARDI	Nérac	Barbaste Nérac Montgaillard Xaintrailles	Nérac (Vieille Route de Lavardac Puy fort Eguille) Moncrabeau Lannes Mézin Réaup	Aiguillon Agglo	Port Ste Marie St Laurent Thouars-Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens Aiguillon	Le Saumont Fieux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
MERCREDI	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lausseignan	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarrigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos	Villeneuve de Mézin Mézin Poudenas Ste-Maure- de- Peyriac Sos St-Pé-Saint- Simon Lisse Barbaste (Le Béas)
JEUDI	Nérac	Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Poudenas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fieux	Fregimont Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon (Epars, Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Lusignan Petit Prayssas Lacépède Nicole Aiguillon (St Côme)	Barbaste (Cauderoue) Le Fréchou Feugarolles Moncaut Buzet-Sur- Baïse Epars
VENDREDI	Nérac	Vianne Lavardac Xaintrailles Réaup	Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon Port Ste Marie Plaine St Laurent aggro Bazens village +Tivoli Galapian St Salvy	St Léger Epars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

NB : Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés

Tableau 3 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2018

LES TONNAGES COLLECTÉS



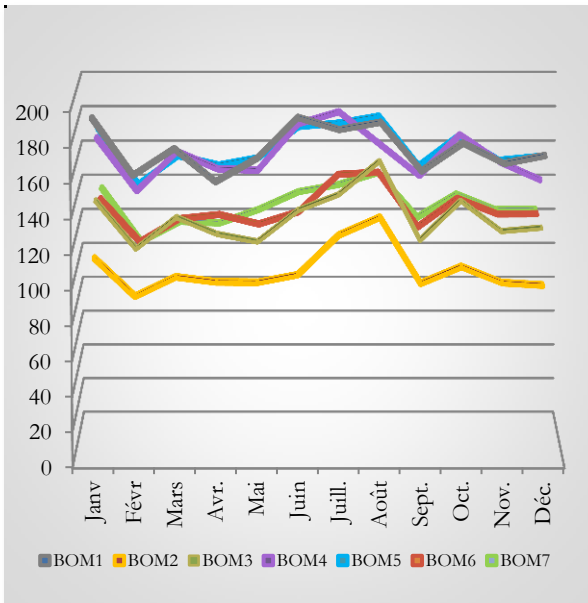
12 207 tonnes



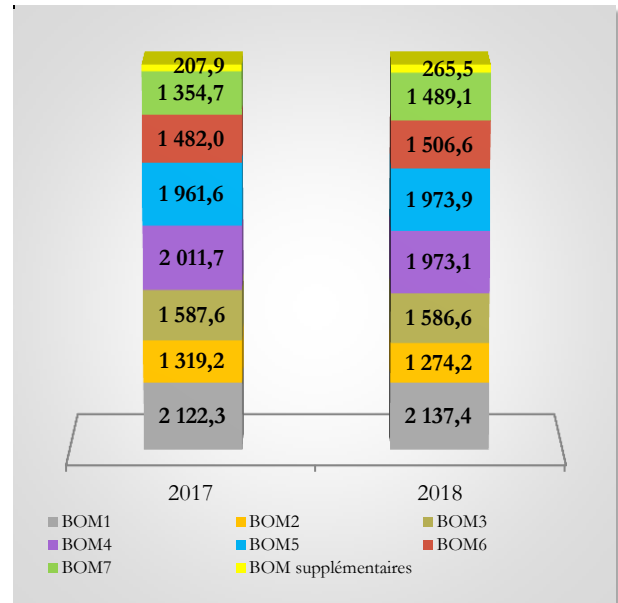
272 kg /hab./an

+ 1,3% entre 2017 et 2018

Soit 3 kg /hab./an



Graphique 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur l'année par circuit



Graphique 6 : Evolution et répartition des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées entre 2017 et 2018



Graphique 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées

✓ Stabilisation du tonnage collecté depuis 2012

LE TRAITEMENT

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole, site géré par ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rienlet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN

2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets recyclables s'effectue en régie.

→ LES CHIFFRES CLÉS



1 BOM
(3 jours par semaine)









2 Polybennes



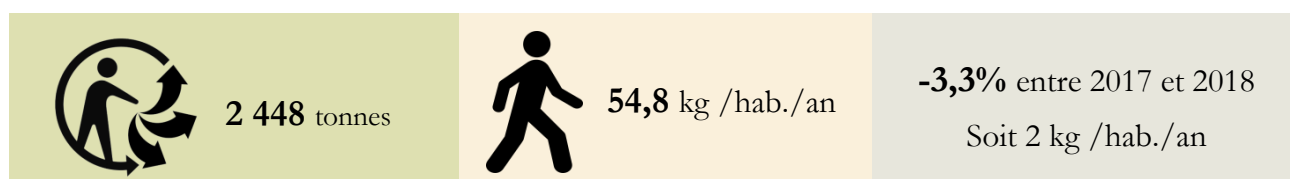
103 points tri - 402 bornes

La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.smictomlgb.fr/fr/le-tri/les-consignes-de-tri/les-dechets-recyclables-en-point-dapport-volontaire.html>.

SECTEUR	Dispositif de collecte	Mode de collecte	Population desservie
ZONE 1 : AIGUILLON	<i>Bourg</i> 	Emballages recyclables et papiers : porte à porte	3 045 hab.
		Emballages en verre : Apport volontaire	
<i>Epars</i>		Apport volontaire	1 304 hab.

ZONE 2 ; BARBASTE, BUZET-SUR- BAÏSE, DAMAZAN, LAVARDAC PORT-SAINTE- MARIE ET VIANNE	<i>Bourg</i>		Emballages recyclables : porte à porte	5 920 hab.
	<i>Epars</i>		Apport volontaire	3 407 hab.
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES			Apport volontaire	30 983 hab.

LES TONNAGES COLLECTÉS



➔ LE PORTE À PORTE

124 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte réparties de la manière suivante :

Sur la commune d'Aiguillon

Les emballages recyclables sont collectés une fois par semaine et les papiers une fois par mois.

Périodes	Communes	Emballages Recyclables + Papiers
1 ^{er} trimestre	AIGUILLON	13,5
2 ^{ème} trimestre	AIGUILLON	13,2
3 ^{ème} trimestre	AIGUILLON	11,9
4 ^{ème} trimestre	AIGUILLON	13,5
TOTAL ANNEE 2018		52,1

Tableau 4 : Tonnages des papiers et des emballages collectés

Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio Kg/hab./A
AIGUILLON	3 045	52,1	17

Tableau 5 : Tonnage et ratio de collecte des papiers et des emballages recyclables

Sur les communes de Barbaste, Buzet-Sur-Baïse, Damazan, Lavardac, Port-Sainte-Marie et Vianne

Les emballages recyclables sont collectés une fois par semaine

Périodes	Communes	Emballages Recyclables
1 ^{er} trimestre	BARBASTE /LAVARDAC / VIANNE	8,6
	PORT-SAINTE-MARIE / DAMAZAN / BUZET-SUR-BAÏSE	10,4
	Total 1^{er} trimestre	19
2 ^{ème} trimestre	BARBASTE /LAVARDAC / VIANNE	7,3
	PORT-SAINTE-MARIE / DAMAZAN / BUZET-SUR-BAÏSE	9,1
	Total 2^{ème} trimestre	16,4
3 ^{ème} trimestre	BARBASTE /LAVARDAC / VIANNE	8,2
	PORT-SAINTE-MARIE / DAMAZAN / BUZET-SUR-BAÏSE	9,1
	Total 3^{ème} trimestre	17,3
4 ^{ème} trimestre	BARBASTE /LAVARDAC / VIANNE	9
	PORT-SAINTE-MARIE / DAMAZAN / BUZET-SUR-BAÏSE	10,2
	Total 4^{ème} trimestre	19,2
TOTAL ANNEE 2018		71,9

Tableau 6 : Tonnages des emballages recyclables collectés



Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio Kg/hab./An
BARBASTE LAVARDAC VIANNE	2 852	33,1	11,6
PORT-SAINTE-MARIE DAMAZAN BUZET-SUR-BAÏSE	3 068	38,8	12,6
TOTAL	5 920	71,9	12,1

Tableau 7 : Tonnages et ratios de collecte des emballages recyclables

L'APPORT VOLONTAIRE

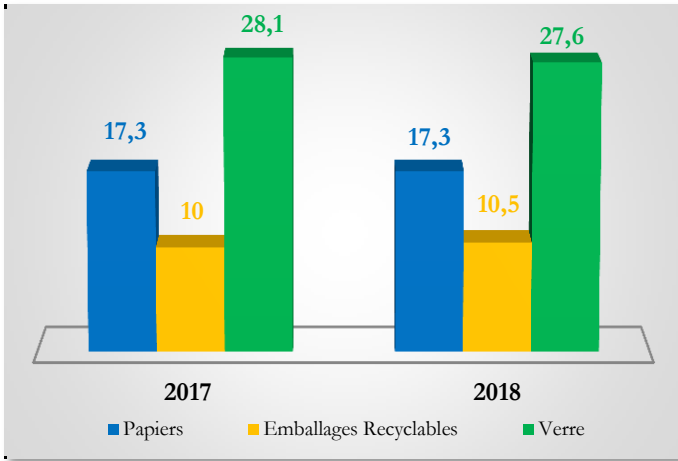
2 324 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en apport volontaire.

Les emballages recyclables sont collectés 1 fois par semaine, les emballages en verre et les papiers tous les 15 jours.

	PAPIERS	EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	TOTAL
JANVIER	48,4	32,4	121,9	202,7
FEVRIER	59,1	24,8	69,4	153,3
MARS	60,8	29,1	94,2	184,1
AVRIL	74,8	29	87,9	191,7
MAI	57	34,1	111,1	202,2
JUIN	51,7	29,5	100,9	182,1
JUILLET	57,3	38,2	135,6	231,1
AOUT	69,4	32,7	118,9	221
SEPTEMBRE	56,2	29,5	104,2	189,9
OCTOBRE	74,9	33	103,2	211,1
NOVEMBRE	59,1	28,5	89,2	176,8
DECEMBRE	52,8	31,7	93,5	178
TOTAL	721,5	372,5	1 230	2 324

Tableau 8 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire

Papiers			Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Verre		
Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
41 617	721,5	17,3	35 697	372,5	10,5	44 659	1 230	27,6



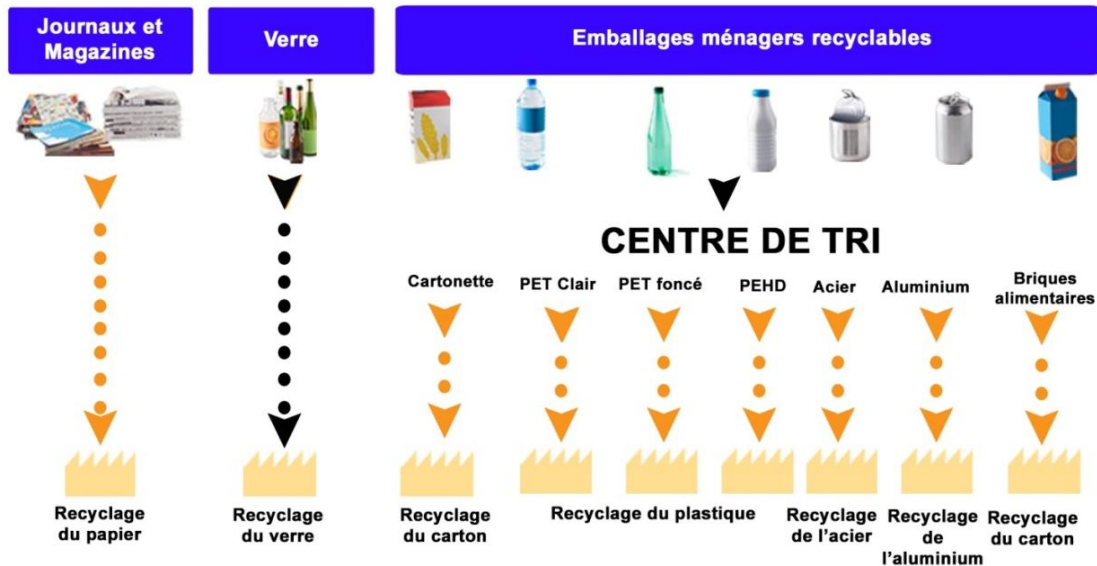
Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2018 :

- ✓ Similaire pour le papier
- ✓ En légère augmentation pour les emballages recyclables
- ✓ En légère diminution pour le verre

Graphique 6 : Ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2018

LE TRI

➔ LE CIRCUIT DES DÉCHETS RECYCLABLES



Légende :

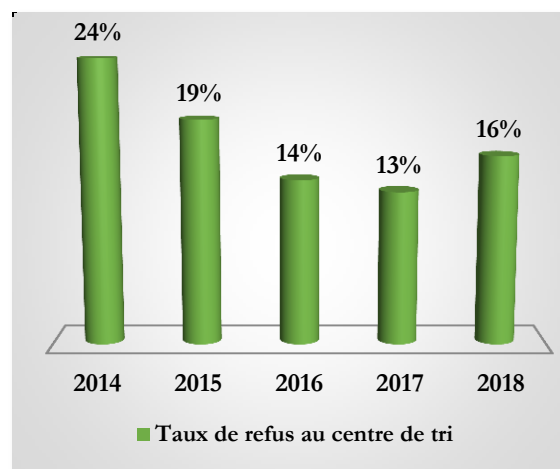
- ➔ Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
- ➔ Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leur usine de recyclage.
- ➔ Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

➤ LE CENTRE DE TRI

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire choisi par ValOrizon.

Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnage des déchets recyclables triés sur le centre de tri	Tonnage des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (avec tri)
496,5	407,9	65,1	16%	352

Tableau 9 : Bilan sur le tri des déchets recyclables

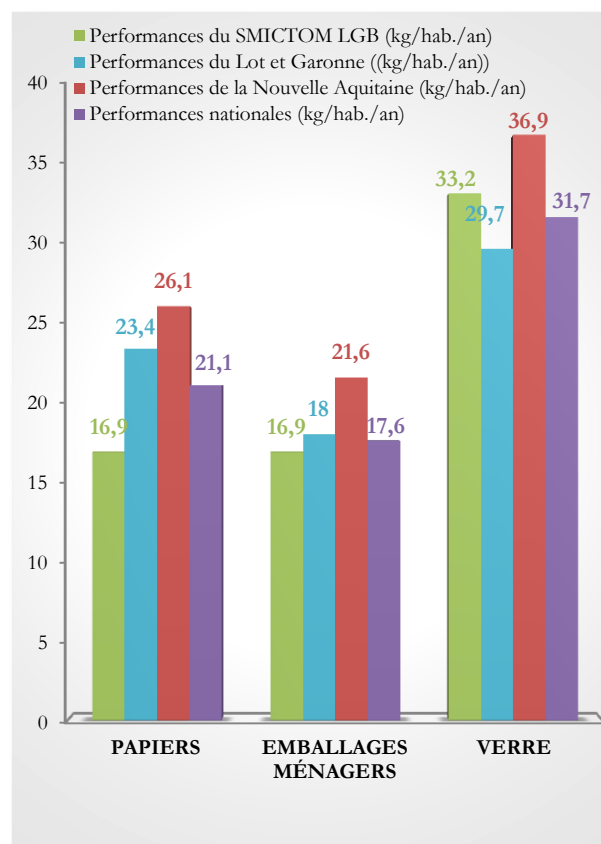


➤ LES PERFORMANCES DE TRI

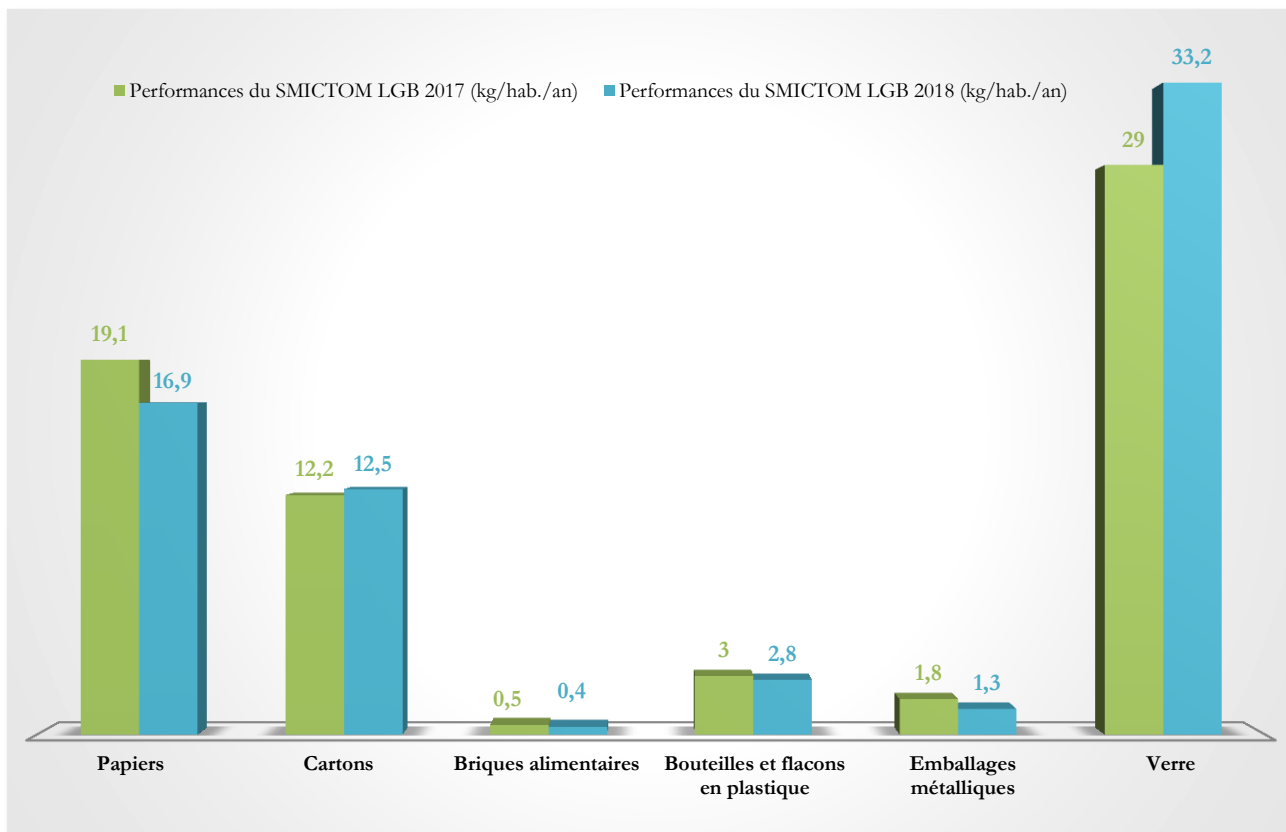
Elles sont calculées à partir des tonnages repris et en tenant compte des stocks.

	Tonnages	Population	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	754	44 659	16,9
EMBALLAGES MÉNAGERS	756,5	44 659	16,9
Cartons (cartonnettes + cartons des déchèteries)	556,7	44 659	12,5
Briques alimentaires	15,7	44 659	0,4
Bouteilles et flacons en plastique	126,3	44 659	2,8
Emballages métalliques	57,8	44 659	1,3
VERRE	1 481,7	44 659	33,2
TOTAL	2 992,2	44 659	62

Tableau 10 : Tonnages et des performances de tri



Graphique 7 : Comparaison des performances de tri du Syndicat, avec le niveau départemental, régional et national



Graphique 8 : Comparaison des performances de tri entre 2017 et 2018

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.

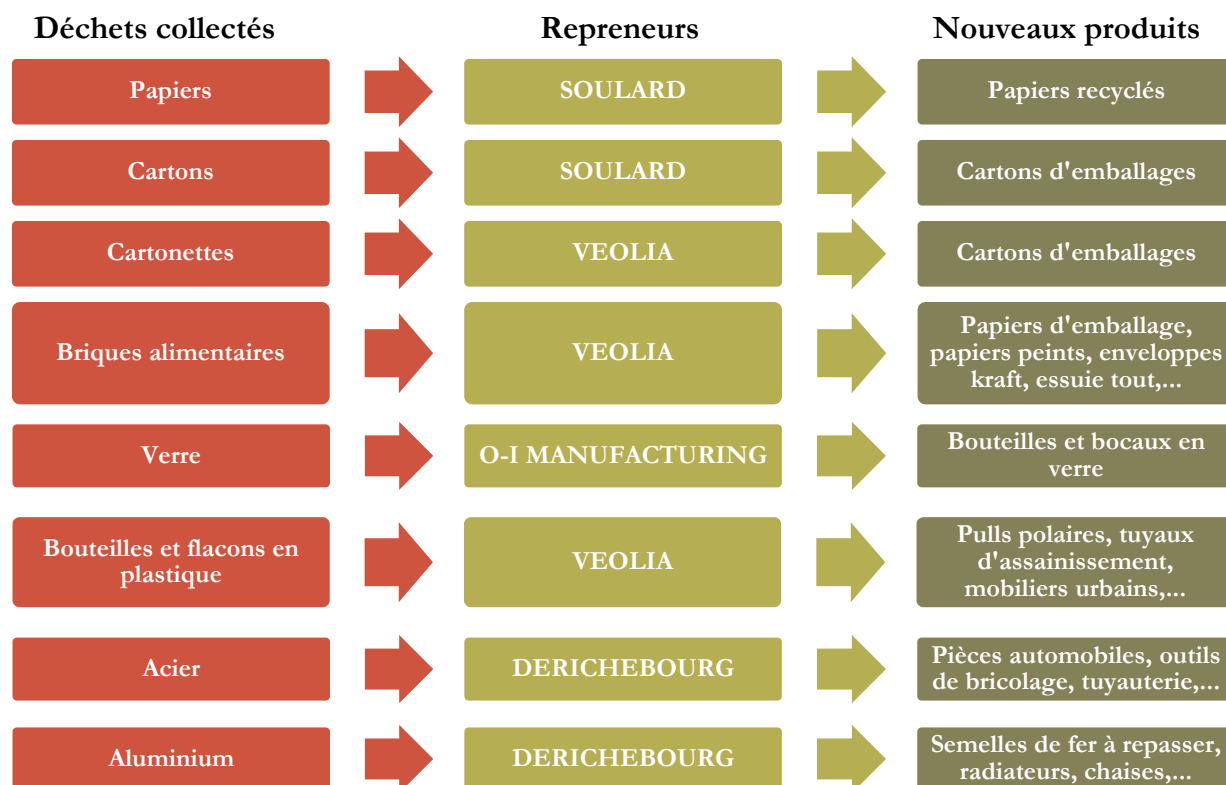


Figure 4 : Les filières de recyclage

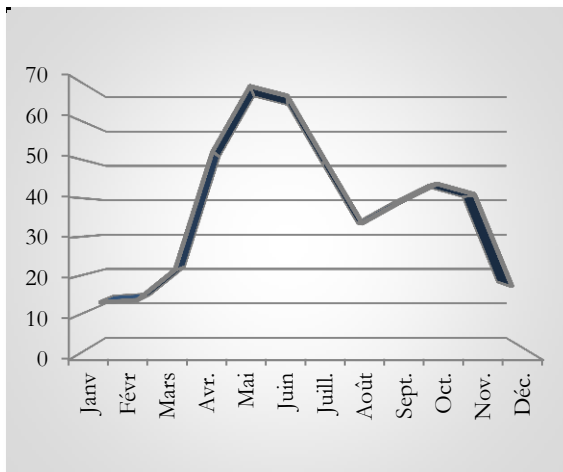
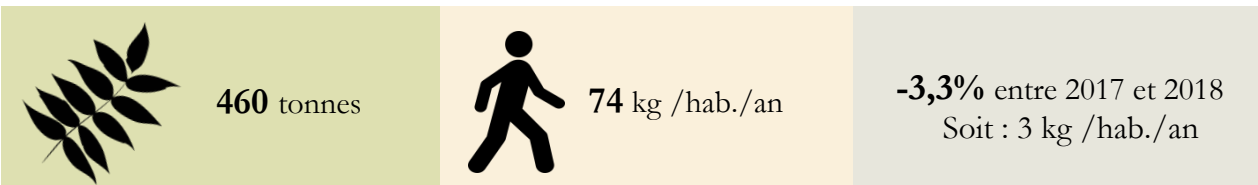
3. LES DÉCHETS VERTS

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

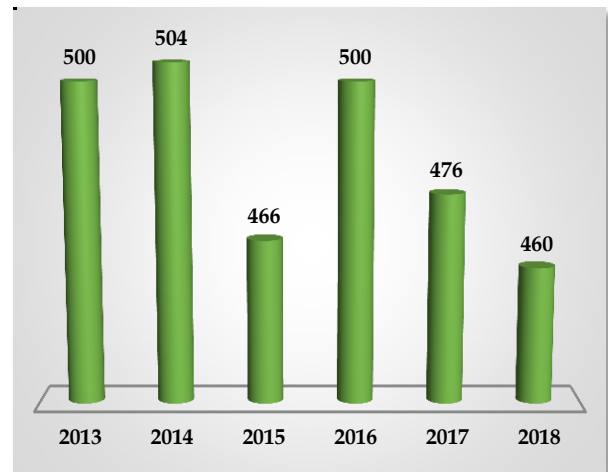
SECTEUR	Dispositif de collecte	Mode de collecte	Population desservie	Mode de gestion	Fréquence de collecte
BOURGS ET ZONES PAVILLONNAIRES D'AIGUILLON, BARBASTE, LAVARDAC, NERAC, PORT-SAINTE-MARIE, VIANNE	 Bac de 240 litres spécifique	Porte à Porte	6 196 hab	Régie	<i>C 0,25 en janvier, février et décembre et C0,5 le reste de l'année</i>

Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées et mis en accès sur le site internet du Syndicat.

LES TONNAGES COLLECTÉS



Graphique 9 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte en 2018



Graphique 10 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte entre 2013 et 2018

Tonnages collectés :

- ✓ **Evolution en fonction des saisons**, plus élevés au printemps (près de 70 tonnes par mois) et moins élevés en période hivernale (moins de 40 tonnes par mois)
- ✓ Moyenne de 40 tonnes par mois depuis 2013

LA VALORISATION ORGANIQUE

Les **déchets verts collectés en porte à porte** sont **acheminés** vers des plateformes de compostage (**Caubeyres** qui est gérée par les Jardins d'Aquitaine et **Durance**, exploitée par SEDE Environnement).



4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)



L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes implantées sur l'ensemble du territoire Syndical.

Deux conventions ont été signées :

- Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » qui assure gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri (hebdomadaire ou selon le remplissage).
- Une autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ». Agréé par les pouvoirs publics pour percevoir les écocontributions versées par les entreprises qui mettent sur le marché ces produits afin de gérer leur fin de vie.



LES TONNAGES COLLECTÉS



153,7 tonnes
(dont 34,7 tonnes en déchèteries)



3,4 kg /hab./an

+17,5% entre 2017 et 2018
Soit : 0,5 kg /hab./an

COLLECTIVITÉS	EMPLACEMENTS	DATE D'INSTALLATION DE LA BORNE	TONNAGE COLLECTÉS 2017	TONNAGE COLLECTÉS 2018	TAUX D'ÉVOLUTION entre 2017 et 2018
ALBRET COMMUNAUTE					
ANDIRAN	<i>Au bourg</i>	05/04/2012	1	1,5	+50%
BARBASTE	<i>Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie</i>	05/04/2012	5,4	6,4	+18,5%
		06/01/2012	4,8	4,8	0%
BRUCH	<i>Atelier municipal</i>	05/04/2012	2,3	2,7	+17,4%
BUZET-SUR-BAISE	<i>Salle des fêtes</i>	05/04/2012	2,2	2,9	+31,8%
CALIGNAC	<i>Parking mairie</i>	05/07/2012	1,9	1,9	+0%
FEUGAROLLES	<i>Salle des fêtes</i>	05/04/2012	3,8	3,7	-2,6%
FIEUX	<i>Parking du cimetière</i>	05/04/2012	1,6	1,2	-25%
FRANCESCAS	<i>Déchèterie</i>	06/01/2012	2	2,1	+5%
LAMONTJOIE	<i>Au bourg</i>	05/04/2012	2,4	1,9	-20,8%
LAVARDAC	<i>Bric à Brac Lieu-dit Laprade Super U</i>	01/09/2017	4,5	11,6	-
		05/04/2012	4,2	5,2	+23,8%
		01/09/2016	0,3	-	-
MEZIN	<i>Parking du Collège Déchèterie</i>	05/04/2012	4,5	5,9	+31,1%
		10/01/2012	1,8	2,3	+27,8%
MONCAUT	<i>Lieu-dit Fonbilan</i>	21/11/2012	1,9	3	+57,9%
MONCRABEAU	<i>Parking Salle des sports</i>	05/04/2012	1,4	1,3	-7,1%
MONTAGNAC -SUR - AUVIGNON	<i>Rue des promenades</i>	21/11/2012	1,6	2	+25%
MONTESQUIEU	<i>Lieu-dit Barolles</i>	11/05/2012	2,2	2,5	+13,6%
NERAC	<i>Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert Station d'épuration</i>	05/04/2012	8,5	10,6	+24,7%
		06/01/2012	10,1	9,6	-5%
		13/01/2013	1,2	1,6	+33,3%
		12/06/2015	4,1	6,8	+65,9%
LE NOMDIEU	<i>Lieu-dit Castera</i>	05/04/2012	1,3	0,5	-61,5%
POMPIEY	<i>Parking de la mairie</i>	05/04/2012	0,8	0,7	-12,5%
LE SAUMONT	<i>Au bourg</i>	11/05/2012	1,7	1,6	-5,9%
SOS-GUEYZE- MEYLAN	<i>Rue des Capots</i>	05/04/2012	1,3	2,3	+76,9%
VIANNE	<i>Ecole</i>	05/04/2012	3,4	5,1	+50%
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS					
AIGUILLON	<i>Services techniques –Rue Georges Sand Parking Intermarché</i>	18/04/2012	4,4	3,7	-15,9%
		07/03/2012	7,2	7,4	+2,8%
BOURRAN	<i>Salle des fêtes</i>	20/04/2012	2,7	3,5	+29,6%
DAMAZAN	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	5,6	6,3	+12,5%
LAUGNAC	<i>Au bourg – Place André Pédoussaut</i>	20/04/2012	2,6	3,6	+38,5%
MONTPEZAT- D'AGENAIS	<i>Place de la libération</i>	20/04/2012	3	2,6	-13,3%
PORT-SAINTE-MARIE	<i>Parking Intermarché Déchèterie</i>	18/04/2012	4,9	5,5	+12,2%
		07/03/2012	5	5,6	+12%
PRAYSSAS	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	3,7	4	+8,1%
RAZIMET	<i>Salle des fêtes</i>	15/05/2012	2,8	2,5	-10,7%
SAINT LAURENT	<i>Ecole</i>	05/04/2012	1,9	1,8	-5,3%
SAINT-LEON	<i>Centre communal</i>	02/01/2013	4	4,5	+12,5%
SAINT-PIERRE-DE- BUZET	<i>Salle des fêtes</i>	09/05/2012	0,8	1	+25%
TOTAL			130,8	153,7	+17,5%

Tableau 11 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

La cartographie de ces emplacements est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lafibredutri.fr/je-depose>.

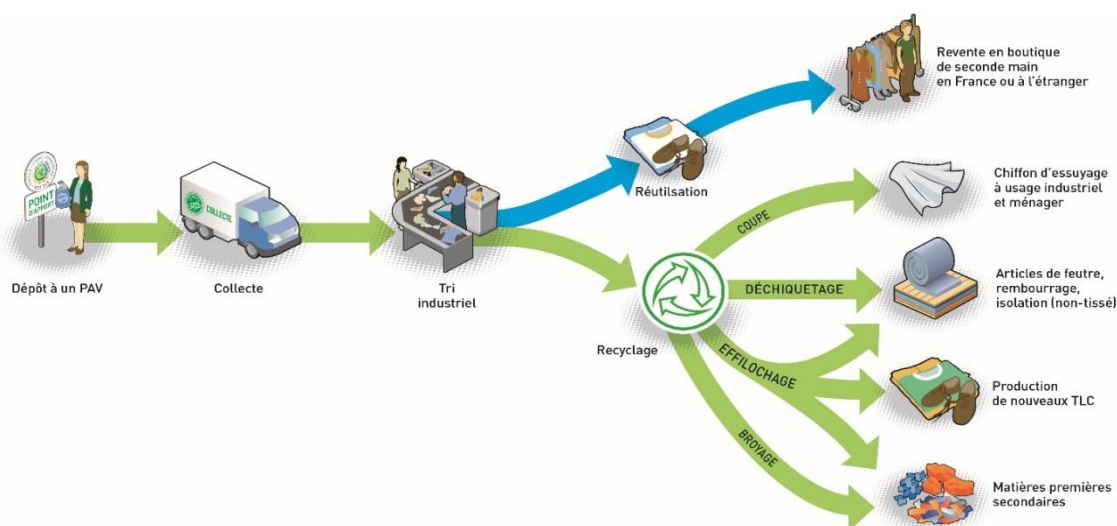
Pour visualiser les emplacements, il suffit d'entrer un code postal ou le nom d'une commune

- **Tonnages collectés en constante augmentation** depuis 2016
- **Emplacements en nette progression :**
 - ✓ Andiran – *Au bourg*
 - ✓ Moncaut – *Lieu dit Fonbilan*
 - ✓ Nérac – *Station d'épuration*
 - ✓ Sos – *Rue des Capots*
 - ✓ Vianne – *Ecole*



LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière en vue d'être réutilisés (61%) ou recyclés (36%).



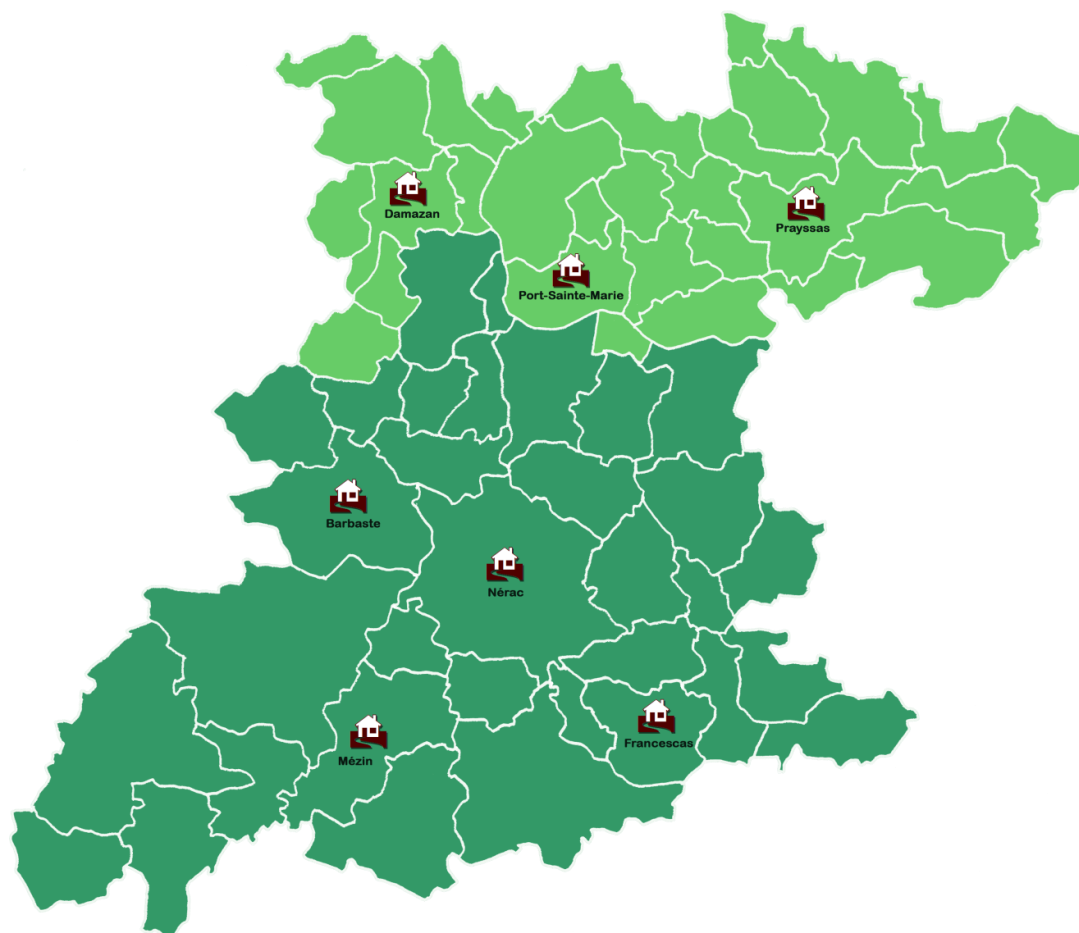
Seuls 3 % des articles ne sont pas réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.

5. LES DECHETS APPORTES EN DÉCHÈTERIE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** où les **habitants** du territoire du SMICTOM LGB peuvent **déposer les déchets** qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.



UN RÉSEAU DE 7 DÉCHÈTERIES



Collectivités adhérentes

 Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 288 hab.

 Albret Communauté - 26 371 hab.

 Déchèterie

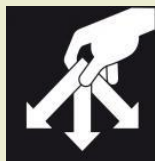
Figure 5 :Le réseau des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESSAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT-SAINTE-MARIE	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

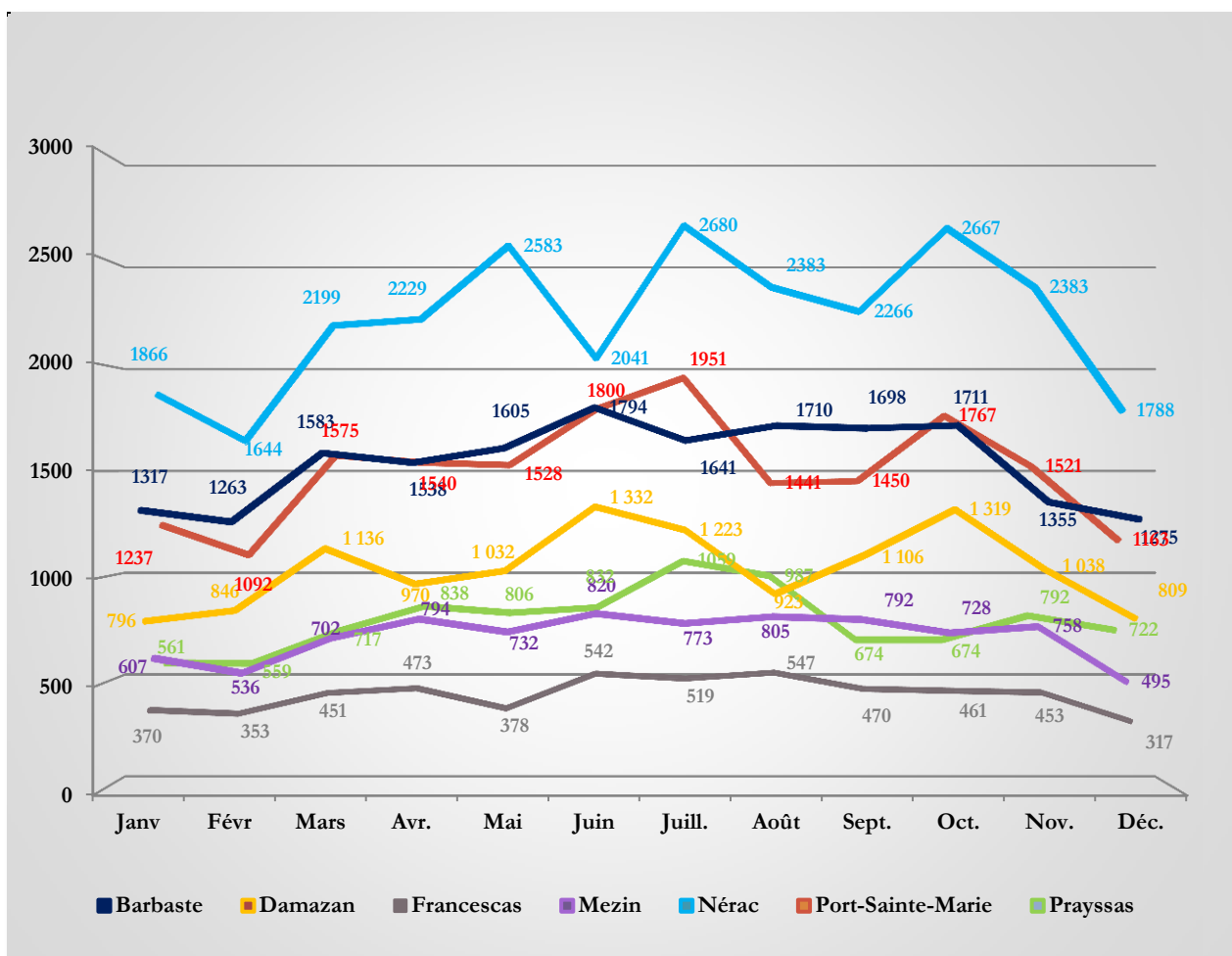
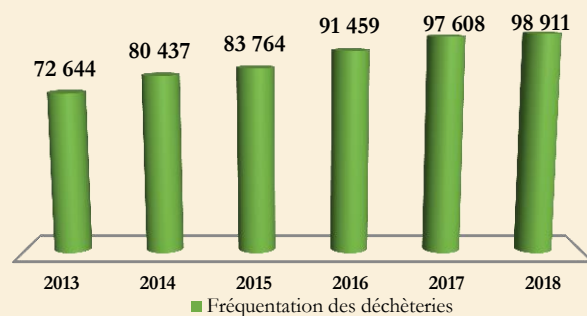
Tableau 12 : Horaires d'ouverture des déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2018

Extension des horaires d'ouverture des déchèteries de Barbaste, Damazan, Mézin et Port Sainte Marie.

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



98 911
visiteurs
(soit plus de 8 000
visiteurs par mois)



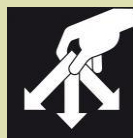
Graphique 11 : Evolution des fréquentations des déchèteries sur l'année 2018

➤ Fréquentation des déchèteries en augmentation : +36% entre 2013 et 2018

➤ Moyennes des fréquentations par déchèterie :

- ✓ Nérac : environ 2 200 visites par mois
- ✓ Port-Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 500 visites par mois
- ✓ Damazan : environ 1 000 visites par mois
- ✓ Prayssas et Mézin : environ 700 visites par mois
- ✓ Francescas : environ 450 visites par mois

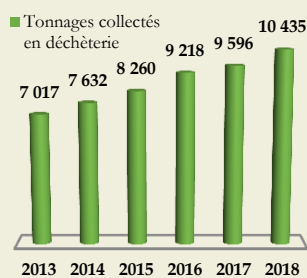
LES TONNAGES COLLECTÉS



10 435 tonnes



234 kg /hab./an



+8,9% entre 2017
et 2018
Soit : 19 kg/hab./an

	Déchèterie de Prayssas	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Mézin	Total
MÉTAUX	67,1	70,7	68,6	37,7	132,1	105,3	46,1	527,6
CARTONS	31,6	73,4	49,5	27,5	130,2	74,7	53,3	440,2
DÉCHETS VERTS	251,2	477,8	339,6	128,5	942,6	428	146,1	2 713,8
GRAVATS	241,7	461,7	197,8	125,1	770,4	482,9	102,3	2 381,9
BOIS	162,5	187,8	115,7	69,7	332,2	289,9	124,4	1 282,2
MOBILIER USAGÉ	-	123,2	104,8	-	208	5,4	-	441,5
TOUT-VENANT	271,8	297,3	252,5	132,7	489,6	474,8	187	2 105,7
HUILES DE VIDANGE	0	3,3	1,6	1,5	3,6	2,7	0	12,7
HUILES ALIMENTAIRES	0,3	0	0,6	0,3	0,2	0,2	0,9	2,5
TEXTILES	4,1	4,8	6,3	2,1	9,6	5,6	2,3	34,7
LAMPES				0,9				0,9
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	46,7	70,4	51	28,9	101	97,4	39,9	435,3
BATTERIES	0,5	1,5	1,6	0,3	1,4	0,7	0,9	6,9
PILES				2,1				2,1
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	4,4	3,5	4,1	0,5	6	5,3	0,5	24,3
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,012	0,088	0,034	0	0,135	0,030	0,015	0,3
RADIOGRAPHIES				0,5				0,5
LAINE DE VERRE	0	14,1	7,2	0	0	0	0	21,3
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,06	0,1	0,07	0,03	0,07	0,06	0,03	0,4
TOTAL								10 434,8

Tableau 13 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie

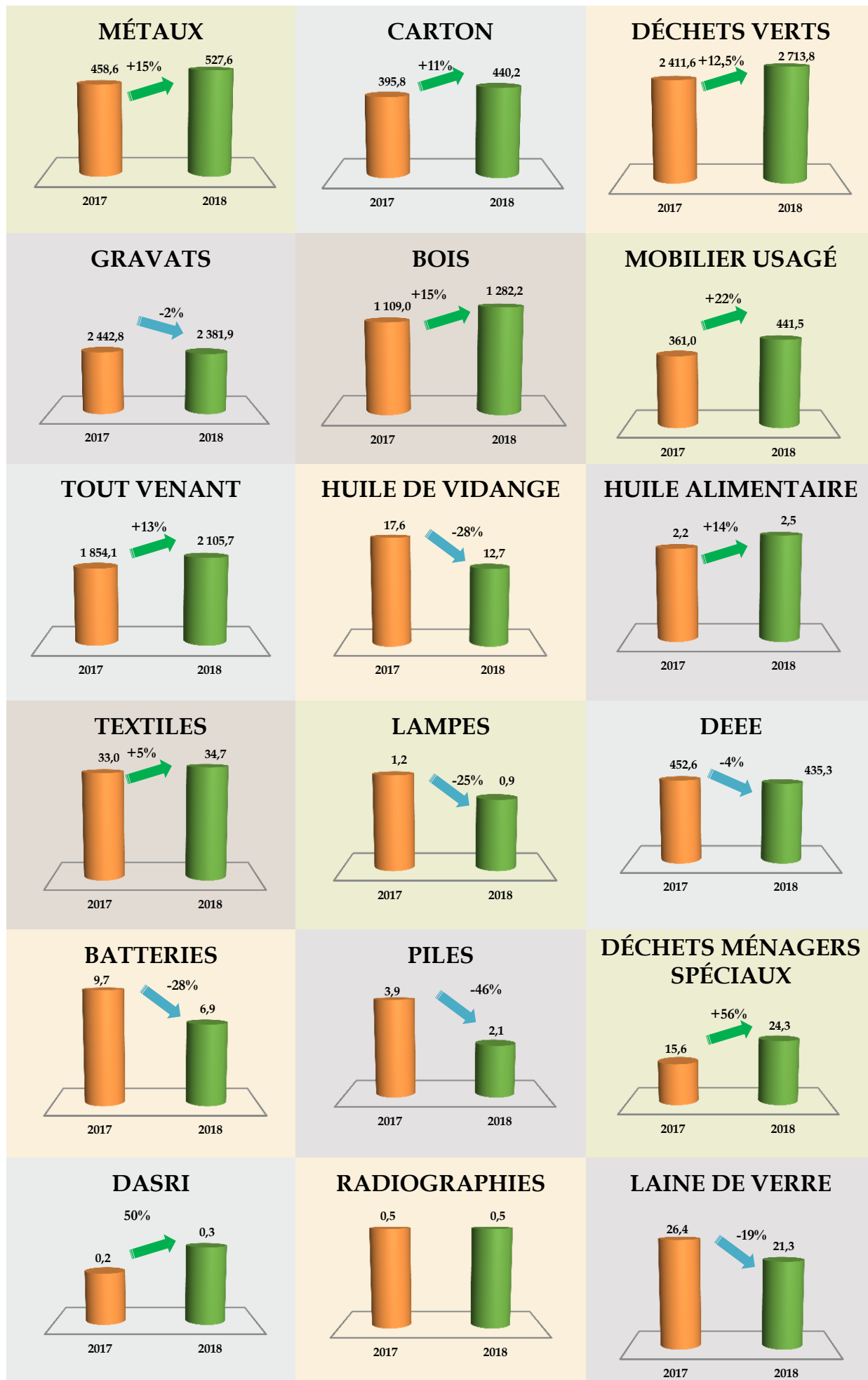


Tableau 14 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie

CIRCUITS DE VALORISATION

72,3 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

Déchets collectés	Filières / Prestataires	Traitement
MÉTAUX	Aliarec environnement (47)	Recyclage : <i>nouveaux objets métalliques</i>
CARTON	Véolia (47)	Recyclage : <i>nouveaux cartons</i>
DÉCHETS VERTS	Etablissement de Mahourat (47) Sede environnement (47)	Compostage sur les plateformes de Caubeyres et de Durance
GRAVATS	SMICTOM LGB (47) Gravière de Saint Laurent (47)	Enfouissement et remblaiement (25%) : <i>ISDND de Fauillet</i> Valorisation (75%)
BOIS	SEOSSE (40)	Recyclage (98%) : <i>transformation en aggloméré et récupération des métaux</i> Enfouissement (2%)
MOBILIER USAGÉ	DRIMM (31)	Recyclage (63%) : <i>Panneaux de particules, isolants, tuyaux en plastique</i> Valorisation énergétique (26%) Élimination (11%) <i>principalement enfouissement</i> ⁽¹⁾
TOUT VENANT	SMICTOM LGB (47) VALORIZON (47)	Enfouissement sur l'ISDND de Fauillet (80%) et enfouissement sur l'ISDND de Nicole (20%)
HUILE DE VIDANGE	CHIMIREC (40)	Recyclage : <i>régénération nouvelles huiles</i>
HUILES ALIMENTAIRES	ECOGRAS (33)	Valorisation : <i>transformation en biodiesel</i>
TEXTILES	LE RELAIS (32)	Réutilisation et recyclage (97%) : <i>chiffons d'essuyage, isolation, matières premières secondaires</i> , Élimination (3%)
LAMPES	RECYLUM	Recyclage (92%), stockage (6%) et incinération (2%)
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	ECOSYSTEMES	Recyclage (83%) et élimination en filières spécialisées (17%)
PILES	COREPILE	Recyclage en nouveaux produits
BATTERIES	ALIAREC (47)	Recyclage en nouveaux produits
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	SIAP (31)	Incinération
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	SEML du Confluent (47)	Incinération dans des fours spécifiques
RADIOGRAPHIES	SCOP ARCHIMEDE (47)	Recyclage
LAINE DE VERRE	SMICTOM LGB	Enfouissement sur l'ISDND de Fauillet
CARTOUCHES D'IMPRIMANTES	CORE Landes Pyrénées (40)	Réemploi (27%) et enfouissement (73%)

(1) Données d'Ecomobilier pour l'année 2017

Tableau 15 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

Cette installation a été exploitée par le SMICTOM LGB jusqu'au 31 décembre 2018, date de fermeture de l'installation conformément à l'arrêté d'exploitation du 27 décembre 2017.

Le Rapport Annuel 2018 sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Fauillet est consultable au siège du SMICTOM LGB - 17, Avenue du 11 novembre – 47190 AIGUILLON.

PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

LOCALISATION

Commune de Fauillet au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain »

SUPERFICIE D'EXPLOITATION

7,85 Ha

ARRÊTÉS D'EXPLOITATION

Arrêté n°47-2017-12-27-001 du 27 décembre 2017 portant prolongation de l'autorisation d'exploiter l'ISDND de Fauillet complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2011325-008 du 21 novembre 2011.

CAPACITÉ MAXIMUM ANNUELLE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

3 600 tonnes

GESTION ET CONTRÔLE DES LIXIVIATS

- Régulièrement pompés via des puits et acheminés vers les stations d'épuration de Tonneins et de Marmande
- Prestations effectuées par des entreprises spécialisées (ALANIOU SARP SUD-OUEST pour le transport et VEOLIA EAU pour le traitement)

GESTION ET CONTRÔLE DU BIOGAZ

- Biogaz collecté par le réseau de captage sur l'ensemble des casiers du site et dirigé vers une torchère de 40 m³/h de capacité biogaz.
- Contrôle semestriel par une société spécialisée Europoll

GESTION DES EAUX SUPERFICIELLES

- Collectées via un réseau de fossés et stockées dans deux bassins étanchéifiés par géomembrane.
- Analysées semestriellement par un laboratoire agréé LABEAU de Montauban selon l'arrêté préfectoral

CONTRÔLE DES INTRANTS

Un règlement intérieur fixe les conditions d'accès au site, sa définition et son organisation.

DECHETS ADMISSIBLES

- Béton, briques, plâtre, tuiles et céramiques, asphalte, goudron et produits goudronnés, bitume, terre et cailloux ;
- Déchets de construction, de démolition en mélange ;
- Laine de verre ;
- Verre non recyclable ;
- Matières plastiques (pare chocs et petits déchets en matière plastique) ;
- Déchets de matières plastiques agricoles et industriels (bâches, drains, goutteurs, ficelles, cerclages, films plastiques et emballages plastiques...)

L'accès du site est placé sous la surveillance et le contrôle de l'agent en charge de l'accueil et du traitement.

Il assure notamment :

- L'ouverture et la fermeture du centre de stockage,
- L'accueil des usagers et la pesée des véhicules,
- Un contrôle visuel et olfactif des déchets à l'entrée du site, puis lors du déchargement et du régilage des déchets afin de vérifier l'absence de déchets interdits,
- La rédaction du registre du site (admissions, refus, incidents...),
- Le respect du présent règlement intérieur.

Tout dépôt sur le site doit faire l'objet d'une autorisation d'acceptation préalable à l'aide d'un formulaire disponible sur demande au siège du SMICTOM LGB à AIGUILLON (Tél. 05.53.79.83.30 – Fax. 05.53.79.83.31 – contact@smictomlgb.fr). Tout chargement non conforme sera refusé.

TONNAGES TRAITÉS

1 504 tonnes de D.I.B et **1 586 tonnes** d'encombrants issues des déchèteries
soit **3 090 tonnes**

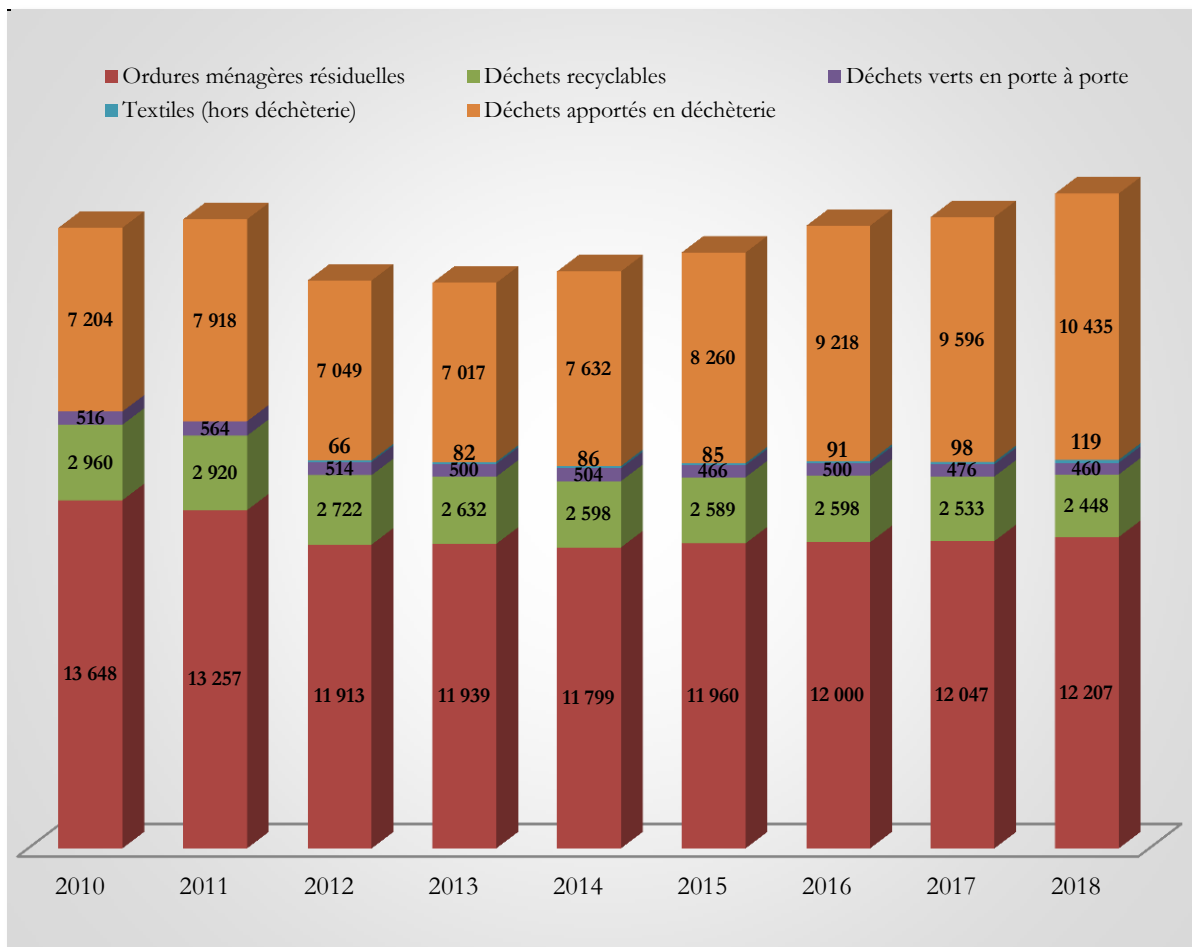
+3,4% entre 2017 et 2018

	D.I.B	ENCOMBRANTS	TOTAL
JANVIER	27,2	59,3	86,5
FEVRIER	74,8	123,2	198
MARS	167,6	162	329,6
AVRIL	136,9	175,6	312,5
MAI	132,5	123,3	255,8
JUIN	170,6	179,1	349,7
JUILLET	119	212,8	331,8
AOUT	103,7	140,9	244,6
SEPTEMBRE	128,3	102	230,3
OCTOBRE	133,4	100,6	234
NOVEMBRE	142,4	97	239,4
DECEMBRE	168,1	110,4	278,5
TOTAL	1 504,5	1 586,2	3090,7

Tableau 16 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2018

7. BILAN

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS COLLECTÉS



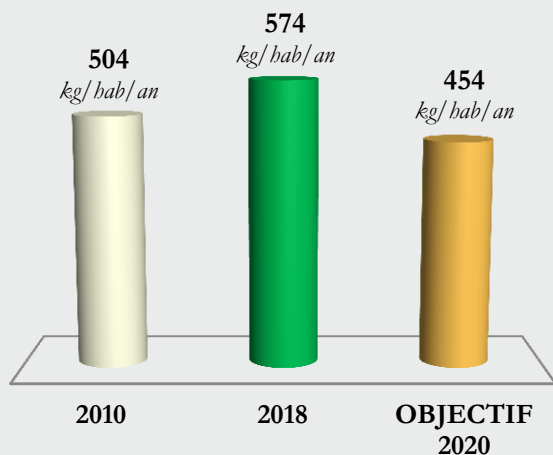
Graphique 12 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2018

Entre 2010 et 2018 :

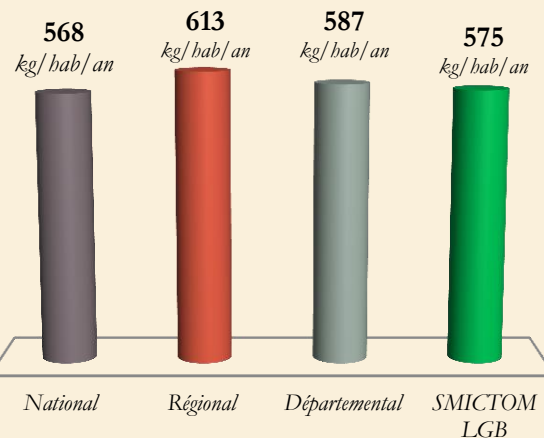
- ✓ **Diminution de la population du SMICTOM LGB de 8%** (48 529 hab. en 2010 et 44 659 hab. en 2018)
- ✓ **Augmentation de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 14%** (504 kg/hab/an en 2010 et 574 kg/hab/an en 2018).
Les Déchets Ménagers et Assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés sélectivement et en déchèterie
- ✓ **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 57%** (149 kg/hab/an en 2010 et 234 kg/hab/an en 2018) et une **nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (72,3% en 2018 par rapport à 40,4% en 2010).
- ✓ **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) de 3,5%** (353 kg/hab/an en 2010 et 340 kg/hab/an en 2018)
Les ordures ménagères et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles et les déchets collectés sélectivement

➔ LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION
ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE :
Réduction de 10% en 2020



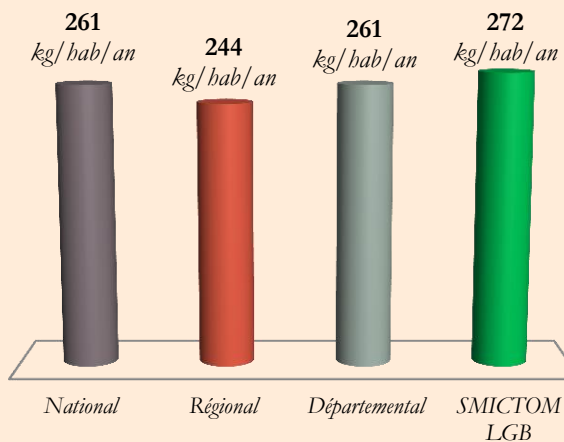
COMPARAISON AVEC LES DONNÉES
NATIONALE, RÉGIONALE ET
DÉPARTEMENTALE



Source Portail SINOE Enquête Collecte 2015

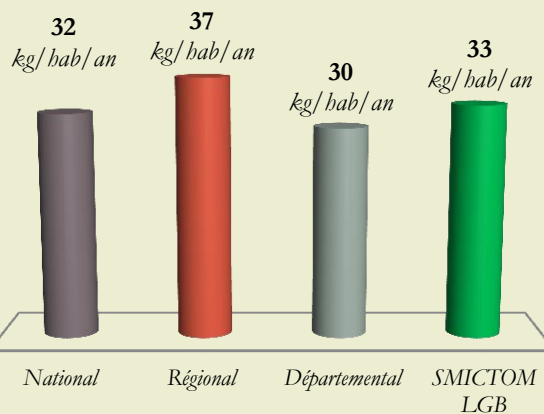
➔ LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(OMR)



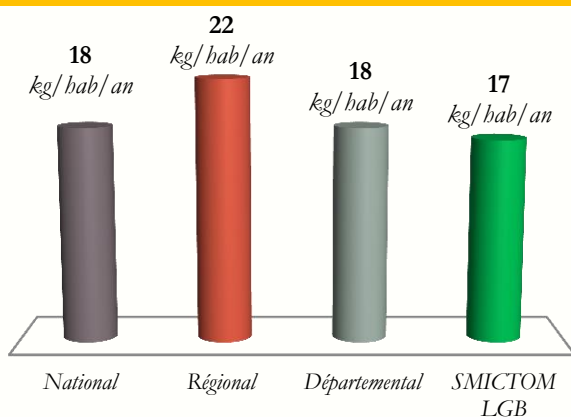
Source Portail SINOE Enquête Collecte 2015

LE VERRE



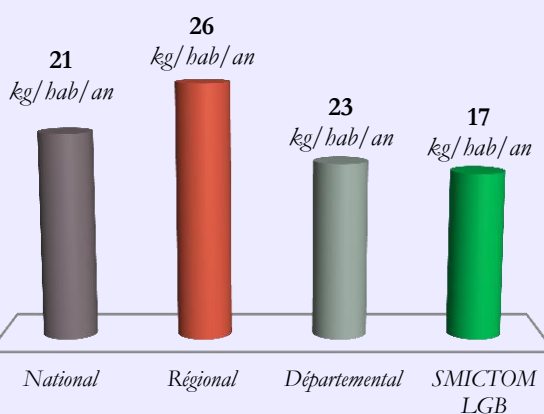
Source CITEO les Rendez vous du tri et de l'économie circulaire- déc 2018

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Source CITEO les Rendez vous du tri et de l'économie circulaire- déc 2018

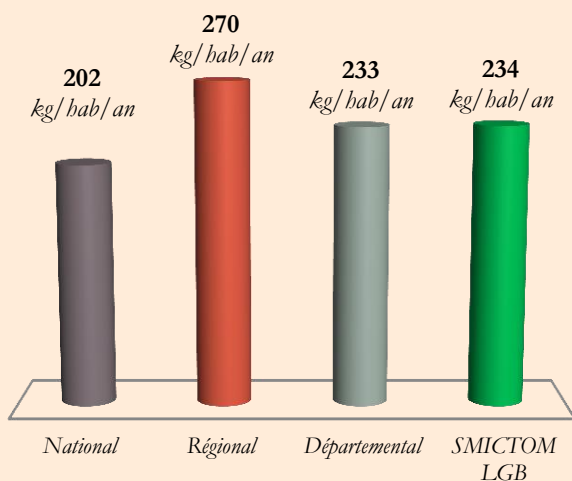
LES PAPIERS



Source CITEO les Rendez vous du tri et de l'économie circulaire- déc 2018

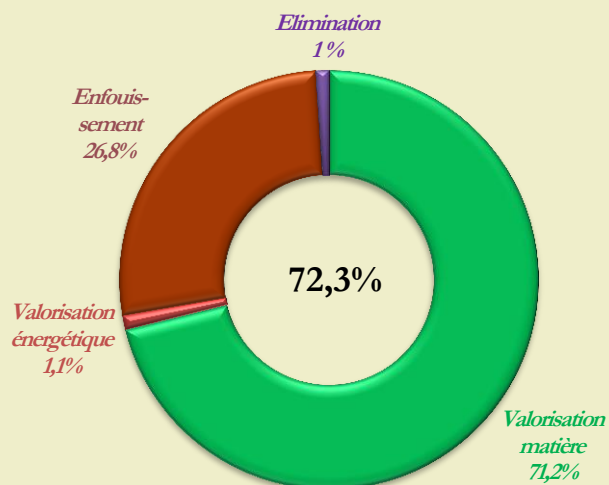
➔ LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE



Source Portail SINOE Enquête Collecte 2015

TAUX DE VALORISATION

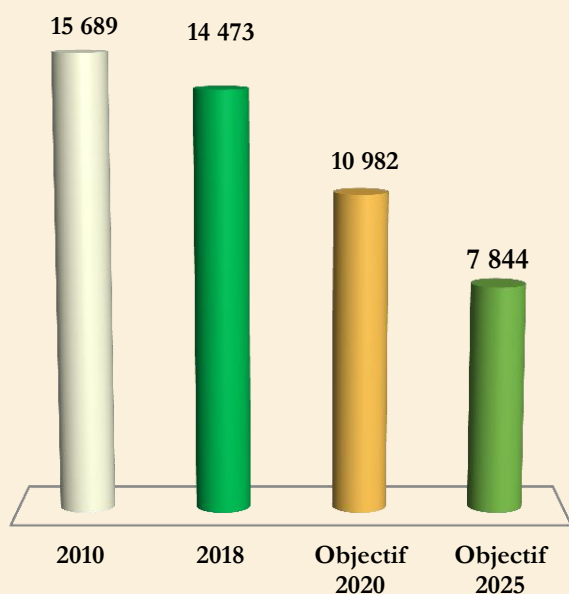
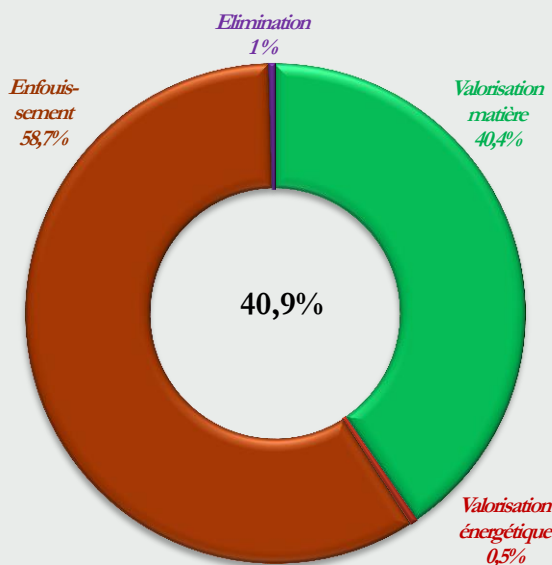


➔ LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

➔ LES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN CENTRE DE STOCKAGE

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE : 55% en 2020 et 65% en 2025

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE : Réduction de 30% en 2020 et 50% en 2025



CHAPITRE 3 : LA SITUATION FINANCIÈRE

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 170 891,43	G	5 306 057,80
	Section d'investissement	B	624 911,12	H	994 607,05
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	888 349,63
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 021 241,10
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 795 802,55	= G+H+I+J	8 210 255,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	236 500,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	236 500,00	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 170 891,43	= G+I+K	6 194 407,43
	Section d'investissement	= B+D+F	861 411,12	= H+J+L	2 015 848,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 032 302,55	= G+H+I+J+K+L	8 210 255,58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	13 500,00	
105	Acquisition bennes	170 000,00	
113	PAV	53 000,00	

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Tableau 17 : Vue d'ensemble du compte administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 401 400,00	1 112 217,48	66 351,82		222 830,70
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 067 800,00	1 988 005,32			79 794,68
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 662 700,00	1 447 063,18	130 245,38		85 391,44
Total des dépenses de gestion courante		5 131 900,00	4 547 285,98	196 597,20	0,00	388 016,82
66	Charges financières	32 886,00	21 184,72	7 629,71		4 071,57
67	Charges exceptionnelles	236 862,00	1 207,68			235 654,32
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	296 505,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 698 153,00	4 569 678,38	204 226,91	0,00	627 742,71
023 (2)	Virement à la section d'investissement (
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	378 100,00	396 986,14			-18 886,14
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		378 100,00	396 986,14	0,00	0,00	-18 886,14
TOTAL		6 076 253,00	4 966 664,52	204 226,91	0,00	608 856,57
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 500,00	14 733,54			20 766,46
70	Produits des services, domaine et vent	620 500,00	694 775,10	18 576,75		-92 851,85
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	4 516 904,00	4 528 084,58			-11 180,58
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	25 580,07			-11 580,07
Total des recettes de gestion courante		5 186 904,00	5 263 173,29	18 576,75	0,00	-94 846,04
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 000,00	23 701,85	594,00		-23 295,85
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 187 904,00	5 286 875,14	19 170,75	0,00	-118 141,89
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		11,91			-11,91
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	11,91	0,00	0,00	-11,91
TOTAL		5 187 904,00	5 286 887,05	19 170,75	0,00	-118 153,80
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 888 349,63				

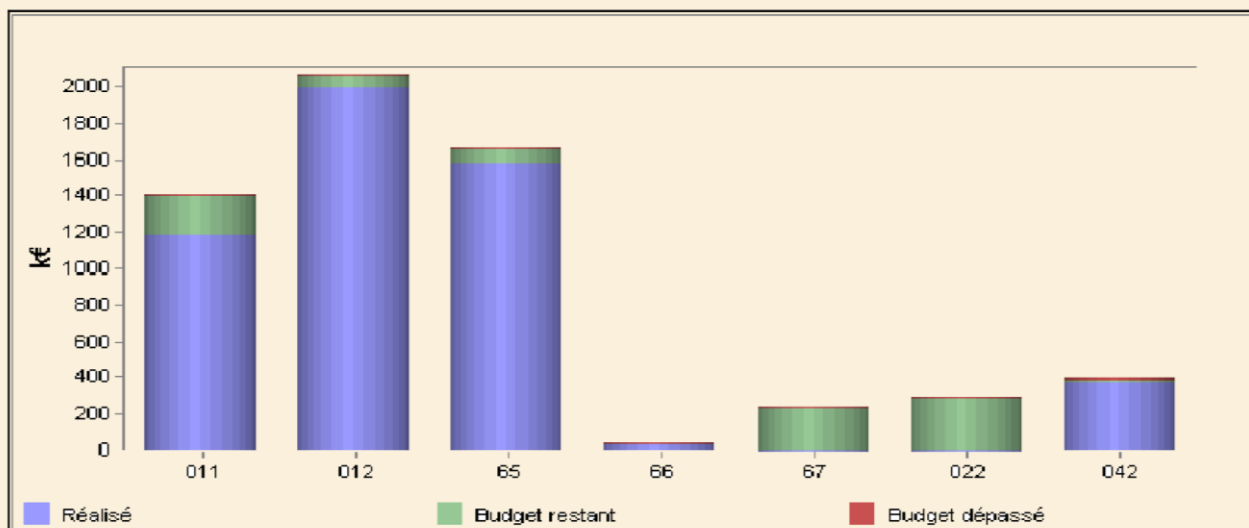
(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

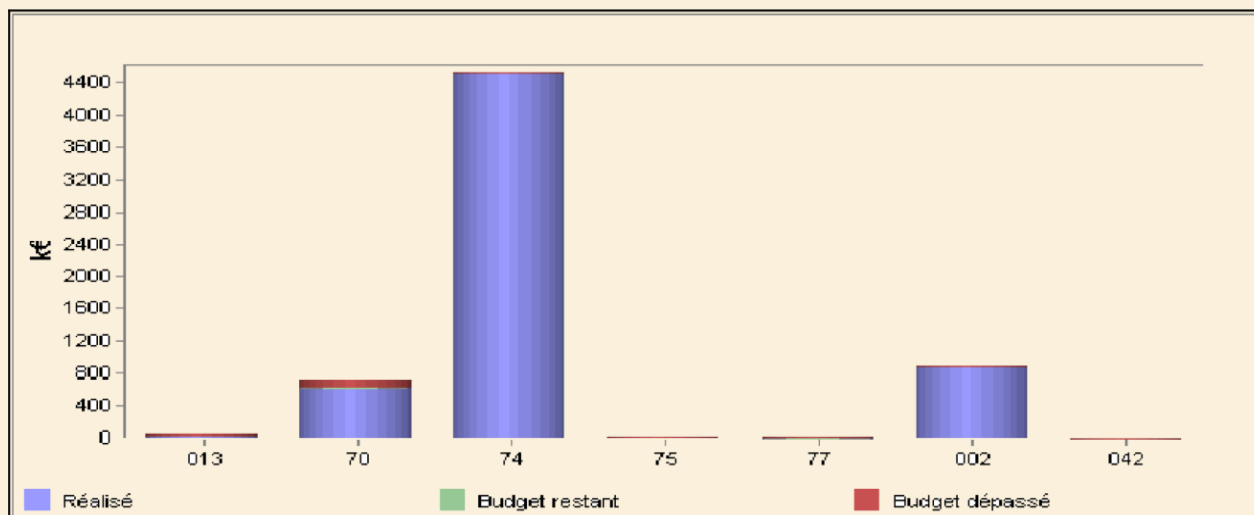
Tableau 18 : Section de fonctionnement du compte administratif 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 401 400,00	1 178 569,30	84,10%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 067 800,00	1 988 005,32	96,14%
65	Autres charges de gestion courante	1 662 700,00	1 577 308,56	94,86%
66	Charges financières	32 886,00	28 814,43	87,62%
67	Charges exceptionnelles	236 862,00	1 207,68	0,51%
022	Dépenses imprévues	296 505,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	378 100,00	396 986,14	105,00%
	TOTAL DEPENSES	6 076 253,00	5 170 891,43	85,10%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	35 500,00	14 733,54	41,50%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	620 500,00	713 351,85	114,96%
74	Dotations, subventions et participations	4 516 904,00	4 528 084,58	100,25%
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	25 580,07	182,71%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	24 295,85	2429,59%
002	Excédent de fonctionnement reporté	888 349,00	888 349,63	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	11,91	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 076 253,00	6 194 407,43	101,94%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

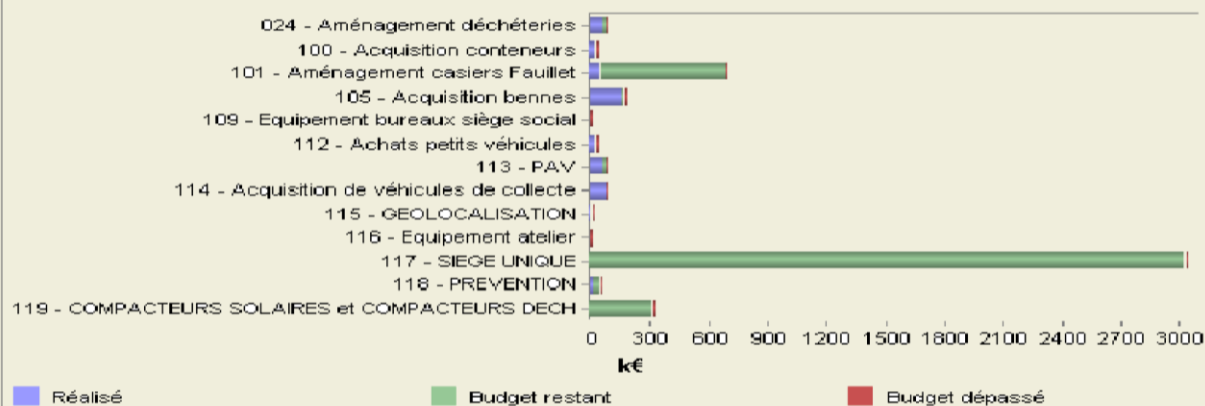
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 591 010,00	267 775,04	236 500,00	4 086 734,96
Total des dépenses d'équipement		4 591 010,00	267 775,04	236 500,00	4 086 734,96
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	357 900,00	357 124,17		775,83
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	275 431,00			
Total des dépenses financières		633 331,00	357 124,17	0,00	775,83
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		5 224 341,00	624 899,21	236 500,00	4 087 510,79
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		11,91		-11,91
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	11,91	0,00	-11,91
TOTAL		5 224 341,00	624 911,12	236 500,00	4 087 498,88
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	667 000,00			667 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 740 000,00	180 000,00		2 560 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		3 407 000,00	180 000,00	0,00	3 227 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	68 000,00	67 620,91		379,09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 000,00	350 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		418 000,00	417 620,91	0,00	379,09
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		3 825 000,00	597 620,91	0,00	3 227 379,09
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	378 100,00	396 986,14		-18 886,14
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		378 100,00	396 986,14	0,00	-18 886,14
TOTAL		4 203 100,00	994 607,05	0,00	3 208 492,95
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 021 241,10			

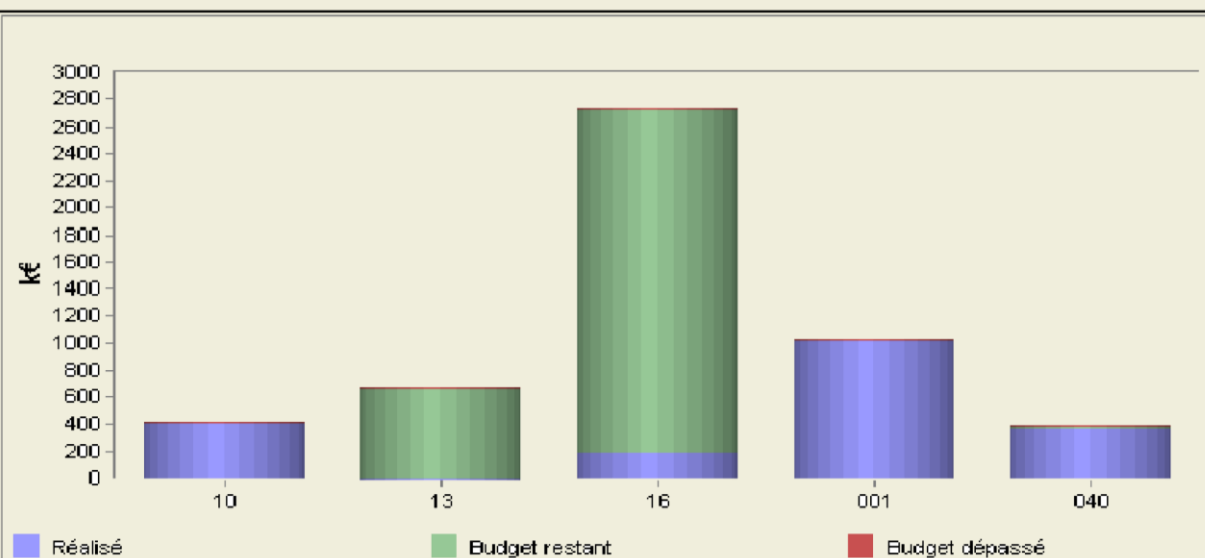
Tableau 19 : Section d'investissement du compte administratif 2018

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	85 610,00	59 984,70	70,07%
100	Acquisition conteneurs	30 000,00	28 590,24	95,30%
101	Aménagement casiers Fauillet	690 000,00	52 051,20	7,54%
105	Acquisition bennes	175 000,00	166 800,00	95,31%
109	Equipement bureaux siège social	4 000,00	972,00	24,30%
112	Achats petits véhicules	27 000,00	26 500,00	98,15%
113	PAV	80 000,00	58 065,48	72,58%
114	Acquisition de véhicules de collecte	79 200,00	79 200,00	100,00%
115	GEOLOCALISATION	8 200,00	7 794,00	95,05%
116	Equipement atelier	1 000,00	0,00	0,00%
117	SIEGE UNIQUE	3 041 000,00	0,00	0,00%
118	PREVENTION	50 000,00	20 572,90	41,15%
119	COMPACTEURS SOLAIRES et COMPACTEURS	320 000,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES		4 591 010,00	500 530,52	10,90%

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et reserves	418 000,00	417 620,91	99,91%
13	Subventions d'investissement reçues	667 000,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 740 000,00	180 000,00	6,57%
001	Excédent d'investissement reporté	1 021 241,00	1 021 241,10	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	378 100,00	396 986,14	105,00%
TOTAL RECETTES		5 224 341,00	2 015 848,15	38,59%

2 L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNÉE 2018

Section de fonctionnement	ATELIER	COLLECTE OM	C.S. PAP	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
Cpte 60-achats & varia ^m de stocks	8620,04	202622,49	21554,67	49348,94	3520,72	65,28	285732,14
Cpte 61- autres charges externes	5910,48	144705,54	11002,82	41626,4	27168,5	716,63	231130,37
Cpte 62- autres services extérieurs	516,21	7331,29	147,81	310,57	212,22	0,57	8518,67
Cpte 63 – impôts et taxes	0	2089,99	458,06	679,95	186,09	0	3414,09
TOTAL 011	15046,73	356749,31	33163,36	91965,86	31087,53	782,48	528795,27
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1293,11	18650,11	1224,36	1544,27	806,68	153,48	23672,01
Cpte 64 – charges de personnel	63744,02	912712,38	61591,93	80771,09	42007,59	8163,19	1168990,2
TOTAL 012	65037,13	931362,49	62816,29	82315,36	42814,27	8316,67	1192662,21
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	205	3895	32681,22	81389,46	205	0	118375,68
art. 66 – charges financières	0	4555,04	537,6	3058,97	0	0	8151,61
Art. 668 – autres garanties financières)	0	0	0	0	0	0	0
Cpte 67 – charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
042- opération d'ordre	5529,37	171412,57	25204,62	149450,27	1483,82	2575,16	355655,81
TOTAL FONCTIONNEMENT	85818,23	1467974,41	154403,09	408179,92	75590,62	11674,31	2203640,58
Cpte 1641 – capital des emprunts	0	151980,4	24000	70697,84	0	0	246678,24
TOTAL DEPENSES	85818,23	1619954,81	178403,09	478877,76	75590,62	11674,31	2450318,82

Section de fonctionnement	ATELIER	COLLECTE OM	C.S. PAP	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
Cpte 013 atténuation de charges	0	12011,68	1162,32	0	251,23	0	13425,23
Cpte 70 prestations-redevances	0	0	274,4	0	87,2	9020	9381,6
Art. 7088 reprise des matériaux	0	0	15843,94	92463,86	0	0	108307,8
TOTAL 70	0	0	16118,34	92463,86	87,2	9020	117689,4
74 CNASEA et divers	0	14060,1	0	0	0	0	14060,1
7478- soutiens éco organismes	0	0	43956,93	109541,73	0	0	153498,66
TOTAL 74- Dota^o-participations	0	14060,1	43956,93	109541,73	0	0	167558,76
TOTAL 75- Autres produits	0	44,4	150,4	0	0	0	194,8
TOTAL 76- Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
7718- produits exceptionnels	1440	594	0	0	0	0	2034
775 Cessions	0	3641,6	2781,6	0	450	2458	9331,2
7761 Diff. sur réalisations	0	11,91	0	0	0	0	11,91
778-Remb.Divers	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 77- produits exception.	1440	4247,51	2781,6	0	450	2458	11377,11
TOTAL ATTENUATIONS	1440,00	30363,69	64169,59	202005,59	788,43	11478,00	298673,39
74741- Participa ^o des adhérents	0,00	1400774,87	88000,06	120000,00	74705,03	0,00	1683479,96
TOTAL DES RECETTES REELLES	1440,00	1431138,56	152169,65	322005,59	75493,46	11478,00	1982153,35

COÛT SERVICES / hab.	1,83 €	31,11 €	9,75 €	5,58 €	11,49 €	0,00 €	41,22 €
----------------------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	---------

Section de fonctionnement	TRAITEMENT COL.OM	FAUILLET	TOTAL DECH.	PREV° DECHETS	R.S. TEOMI	COM°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
Cpte 60-achats & varia° de stocks	0	14334,7	92524,22	5403,95	193,3	417,7	19577,39	418183,4
Cpte 61- autres charges externes	0	81151,35	219257,06	6286,08	1472,52	1047	27196,54	567540,92
Cpte 62- autres services extérieurs	0	408,87	2996,19	5873,86	435,12	120,79	24482,98	42826,48
Cpte 63 – impôts et taxes	0	144629,84	1609,67	86,9	0	0	278	150018,5
TOTAL 011	0	240524,76	316377,14	17650,79	2100,94	1585,49	71534,91	1178569,3
Cpte 63 – taxes sur rémunérations	0	544,57	7626,51	753,51	1495	679,85	4315,73	39087,18
Cpte 64 – charges de personnel	0	24927,32	378524,56	34880,49	81499,55	36178,87	223917,15	1948918,14
TOTAL 012	0	25471,89	386151,07	35634	82994,55	36858,72	228232,88	1989005,32
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1312471,57	0	66169,09	0	0	1760	78532,22	1577308,56
art. 66 – charges financières	0	0	14401,97	0	217,23	0	3201,42	25972,23
Art. 668 – autres garanties financières)	0	2842,2	0	0	0	0	0	2842,2
Cpte 67 – charges exceptionnelles	0	1207,68	0	0	0	0	0	1207,68
042- opération d'ordre	0	0	28147,57	0	8000	0	5182,76	396986,14
TOTAL FONCTIONNEMENT	1312471,57	270046,53	811246,84	53284,79	93312,72	40204,21	386684,19	5170891,43
Cpte 1641 – capital des emprunts	0	0	92945,93	0	5000	0	12500	357124,17
TOTAL DEPENSES	1312471,57	270046,53	904192,77		98312,72	40204,21	399184,19	5528015,6

Section de fonctionnement	TRAITEMENT COL.OM	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECH.	PREV° DECHETS	R.S. TEOMI	COM°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
Cpte 013 atténuation de charges	0	0	172,89			410,37	725,05	14733,54
Cpte 70 prestations-redevances	0	224570,58	0		299833,97			533786,15
Art. 7088 reprise des matériaux	0	0	71257,9					179565,7
TOTAL 70	0	224570,58	71257,9	0	299833,97	0	0	713351,85
74 CNASEA et divers	0		3860,08				2700,66	20620,84
7478- soutiens éco organismes	0		101897,98			9772,1	0	265158,74
TOTAL 74- Dota°-participations	0	0	105748,06			9772,1	2700,66	285779,58
TOTAL 75- Autres produits	0	0	0			0	25385,27	25580,07
TOTAL 76- Produits financiers	0	0	0			0	0	0
7718- produits exceptionnels	0	0	613				2678,25	5325,25
775 Cessions	0	0	744				8840	18915,2
7761 Diff. sur réalisations	0	0						11,91
778-Remb.Divers	0	55,4	0				0	55,4
TOTAL 77- produits exception.	0	55,4	1357			0	11518,25	24307,76
TOTAL ATTENUATIONS	0,00	224625,98	178535,85		299833,97	10182,47	40329,23	1063752,80
74741- Participa° des adhérents	1403500,06	0,00	1155324,98			0,00	0,00	4242305,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	1403500,06	224625,98	1333860,83		299833,97	10182,47	40329,23	5306057,80

COÛT SERVICES / hab. 28,40 € 0,98 € 13,69 € 1,15 € - 4,47 € 0,65 € 7,49 € 89,12 €

TOTAL DES DEPENSES 2018	5 170 891,43 €
TOTAL DES PRODUITS 2018	1 063 752,80 €
Participations dues en 2018	4 242 305,00 €
Participations reçues en 2018	4 242 305,00 €
REGULARISATION 2017	- €
TOTAL DES RECETTES 2018	5 306 057,80 €

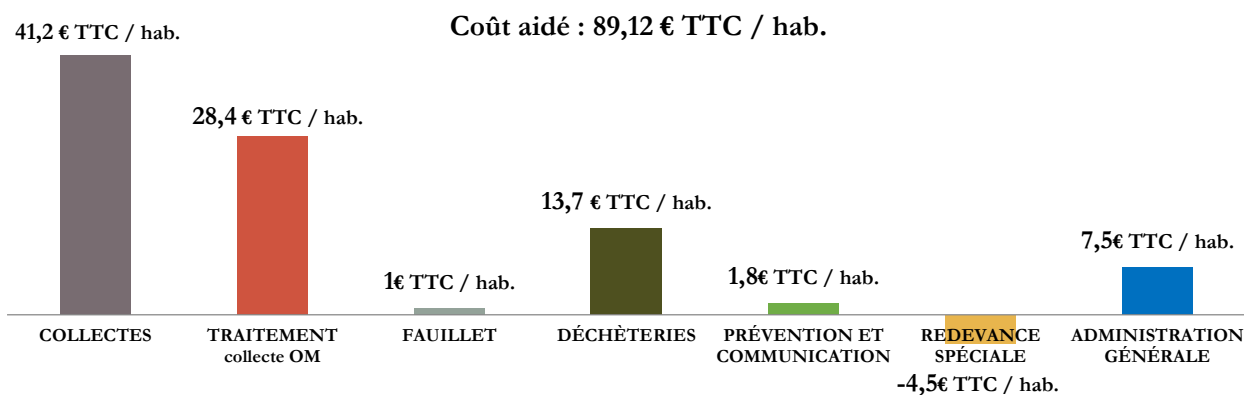
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 135 166,37 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTE 888 349,63 €

EXCEDENT A REPORTER SUR 2019 1 023 516,00

➔ LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

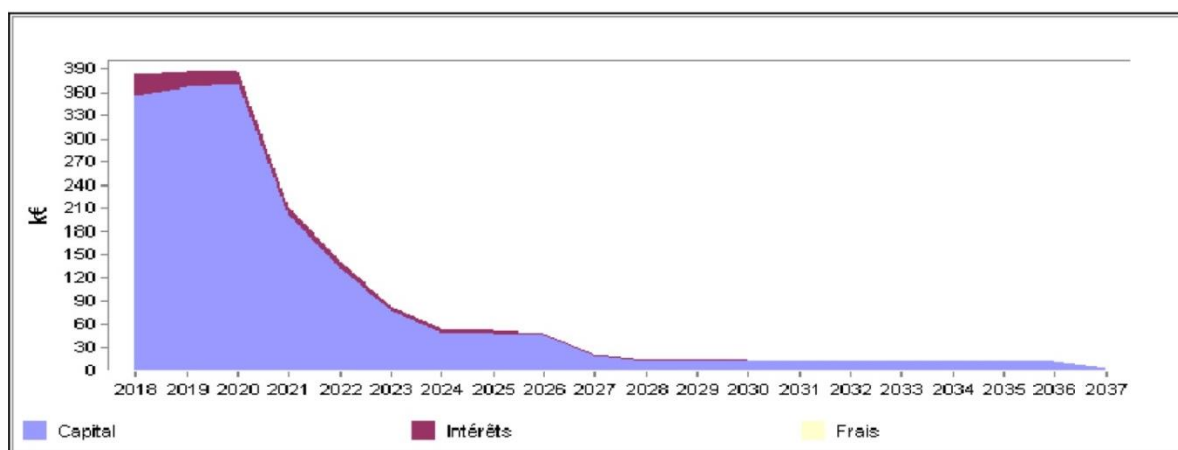
Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).



Selon le référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, étude réalisée par l'ADEME sur les données de l'année 2014, le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 79 € HT/habitant.

3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2019	366 915,19	21 255,96	0,00	388 171,15
2020	370 284,24	16 576,28	0,00	386 860,52
2021	200 916,16	11 815,36	0,00	212 731,52
2022	132 959,92	8 668,59	0,00	141 628,51
2023	77 338,82	6 908,66	0,00	84 247,48
2024	48 238,50	5 466,59	0,00	53 705,09
2025	48 993,08	4 105,75	0,00	53 098,83
2026	47 269,74	2 722,84	0,00	49 992,58
2027	19 441,65	1 741,18	0,00	21 182,83
2028	12 500,00	1 519,85	0,00	14 019,85
2029	12 500,00	1 348,59	0,00	13 848,59
2030	12 500,00	1 177,34	0,00	13 677,34
2031	12 500,00	1 006,10	0,00	13 506,10
2032	12 500,00	834,85	0,00	13 334,85
2033	12 500,00	663,59	0,00	13 163,59
2034	12 500,00	492,34	0,00	12 992,34
2035	12 500,00	321,10	0,00	12 821,10
2036	12 500,00	149,85	0,00	12 649,85
2037	3 125,00	10,70	0,00	3 135,70

4. MONTANT ANNUEL 2018 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel arrondi en €TTC
Garage MONPEYSEN SAS	81 000
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHE	168 000
SAUBEAU	78 000
SMACL ASSURANCES	76 000
SUPER U	189 000
VEOLIA PROPLETE AQUITAINE	63 000

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 €TTC/an

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2019

UN BUDGET METTANT EN APPLICATION LES LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES

➔ RAPPEL DES LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES

- Le renouvellement du parc des véhicules ,
- La rationalisation des circuits des collectes OMR et sélectives (PAP et PAV),
- Les changements au niveau de la collecte sélective en porte-à-porte : **suppression de la collecte sélective en porte-à-porte** sur toutes les communes bénéficiant de ce service,
- La poursuite de l'installation de PAV supplémentaires pour les 3 matériaux, afin de respecter les objectifs fixés par Citéo (éco organisme issu de la fusion d'Eco-emballages et d'Eco-Folio),
- L'adaptation et mise aux normes des déchèteries,
- Le développement des actions de communication ciblées pour favoriser le tri
- La mise en œuvre d'actions de prévention auprès des établissements scolaires du territoire, des collectivités, des associations... pour la réduction des déchets,
- La maîtrise des charges de personnel (nouvelles affectations en interne pour certains agents).

➔ ATTENUATION DE L'AUGMENTATION DES TARIFS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le 19 décembre 2018, VALORIZON a validé, par délibération, un nouveau tableau de convergence des tarifs pour la période de 2019 à 2025, afin d'y intégrer les augmentations de la TGAP, avec une incidence de + **0.6%** sur les participations 2019, soit **+ 7 700 €** pour les OMR (+ **97 000 €** par rapport aux tarifs 2016).

➔ MAITRISE DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT POUR L'ENSEMBLE DU PARC DE VÉHICULES

Le prix du litre de gas-oil a augmenté d'environ **18 %** depuis décembre 2017, avec un prix moyen enregistré à 1,43 € en 2018. Grâce au renouvellement du matériel de collecte et à la refonte de certains circuits, la consommation a baissé de 4500 litres en 2018 ce qui a permis de contenir l'incidence financière. Toutefois, certains produits dérivés du pétrole (huiles hydraulique ou de vidange...) ont subi une augmentation à laquelle nous ne pouvons échapper.

➔ FERMETURE DE L'ISDND DE FAUILLET, RÉHABILITATION ET SUIVI POST EXPLOITATION

En 2018, **1586 tonnes de « tout-venant »** des déchèteries ont été traitées sur Fauillet, permettant une atténuation des charges (-31 926 €). Avec la fermeture de l'ISDND au 1^{er} janvier 2019, tous les « encombrants » seront traités sur Nicole, selon le tarif voté par VALORIZON (105.93 €/T)

Par ailleurs, il faut tenir compte des dépenses liées au suivi post exploitation et à la réhabilitation du site, sans recettes en atténuation.

La fermeture du site de FAUILLET entraînera pour 2019 un surcoût des charges de **5.80 €/habitant**

➔ MODIFICATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.)

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT	MONTANT
Achats de véhicules Adaptation des collectes, renouvellement du parc	695 000 €
Réhabilitation de l'ISDND de Fauillet Investissement pour le suivi trentenaire	798 000 €
Regroupement des services techniques sur la ZA de Vianne : Site de Cantiran	2 880 000 €
Réorganisation des collectes sélectives et renouvellement du matériel	160 700 €
Actions innovantes – Prévention Compacteurs solaires et déchèteries	292 000 €

- ✓ En avril 2019 : Mise en place d'un compacteur solaire en location sur la commune de Prayssas pour tester ce système en remplacement des points de regroupement des ordures ménagères
- ✓ En mai 2019 : **Validation des subventions DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
100 000 € pour le quai de transfert
380 000 € pour le site technique

➔ ACTIONS INNOVANTES

Etudes et éventuellement investissement, en adéquation avec propositions du Plan Régional, sur des techniques qui permettront d'atteindre :

- **Les objectifs de prévention réglementaires d'ici 2025 :**
 - Programme de Prévention des Déchets pour permettre de stabiliser la production des déchets en s'intégrant dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources (Loi de Transition Énergétique : **-10% DMA produits par habitant**)
 - Instauration de la tarification incitative (2025)
- **Les objectifs de réduction de l'enfouissement de 50%** par rapport à 2010, notamment par la valorisation des produits collectés :
 - Organique (composteurs, déshydrateurs...)
 - Énergétique (filière bois et déchets verts)

- ✓ En février 2019 : Lancement de **l'étude préalable à l'instauration de la Tarification Incitative**

PERSPECTIVES POUR LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES – ANNÉE 2019

L'effort consenti par les collectivités en acceptant les modifications des prestations assurées notamment au niveau de la collecte sélective et les démarches engagées dans le cadre de l'optimisation des circuits de collectes (OMR et sélectives) ont permis pour la 2^{ème} année consécutive de terminer un exercice en adéquation avec les prévisions budgétaires, avec un léger excédent.

L'instauration de la redevance spéciale pour les professionnels, pour un coût de fonctionnement de 2.02 €/habitant, a permis d'atténuer les charges globales de fonctionnement de 4.47 €/habitant.

Le calcul des participations des collectivités adhérentes doit être basé sur les coûts réels des services (en y intégrant les coûts de l'administration générale, de la communication et de l'atelier calculés à l'habitant) et permettre de maintenir la péréquation des coûts de transport. Les recettes de la R.S. sont réparties selon les territoires d'origine.

OBJECTIF 2019

Maintenir le montant des participations 2018 pour l'année 2019, malgré l'augmentation de certains coûts de fonctionnement

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population (Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2018 – Référence statistique 2015)	6
Figure 2 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	21
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux	22
Figure 4 : Les filières de recyclage	32
Figure 5 : Le réseau des déchèteries	37
Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	6
Tableau 2 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2018	24
Tableau 3 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2018	25
Tableau 4 : Tonnages des papiers et des emballages collectés	28
Tableau 5 : Tonnages et ratio de collecte des papiers et des emballages recyclables	28
Tableau 6 : Tonnages des emballages recyclables collectés	29
Tableau 7 : Tonnages et ratios de collecte des emballages recyclables	29
Tableau 8 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire	29
Tableau 9 : Bilan sur le tri des déchets recyclables	31
Tableau 10 : Tonnages et des performances de tri	31
Tableau 11 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	35
Tableau 12 : Horaires d'ouverture des déchèteries à compter du 1 ^{er} janvier 2018	37
Tableau 13 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	39
Tableau 14 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie	40
Tableau 15 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	41
Tableau 16 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2018	43
Tableau 17 : Vue d'ensemble du compte administratif 2018	47
Tableau 18 : Section de fonctionnement du compte administratif 2018	48
Tableau 19 : Section d'investissement du compte administratif 2018	50
Graphique 1 : Pyramide des âges au 31/12/2018	7
Graphique 2 : Evolution du taux d'absentéisme	7
Graphique 3 : Evolution et répartition par type d'absence	7
Graphique 4 : hausses du taux de TGAP « Stockage » (Source Loi de Finances 2019 parue le 30 décembre au Journal officiel- Calendrier des hausses de taux de TGAP pour des installations de stockage autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté comparable à l'ISDND de Nicole)	9
Graphique 5 : Evolution et répartition des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées entre 2017 et 2018	26
Graphique 6 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur l'année par circuit	26
Graphique 7 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées	26
Graphique 8 : Ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2018	30
Graphique 9 : Comparaison des performances de tri du Syndicat, avec le niveau départemental, régional et national	31
Graphique 10 : Comparaison des performances de tri entre 2017 et 2018	32
Graphique 11 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte en 2018	33
Graphique 12 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte entre 2013 et 2018	33
Graphique 13 : Evolution des fréquentations des déchèteries sur l'année 2018	38
Graphique 14 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2018	44



SMICTOM LOT – GARONNE – BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE – 47190 AIGUILLON

TEL : 05 53 79 83 30 – FAX : 05 53 79 83 31

www.smictomlgb.fr